

# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE



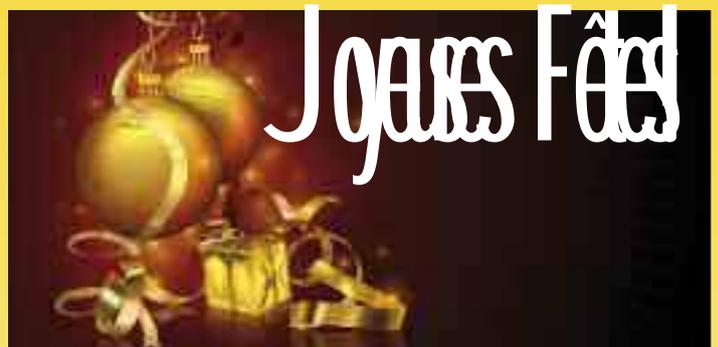
Association de vigneronne

Ses vins  
du terroir  
un label  
de qualité  
et d'authenticité

La Cave  
Vevry-Montrax

UNE TRADITION POUR L'AVENIR

Tél. 021 963 13 48



## Joueurs Fêtes

Faire le plein à domicile,  
c'est si facile avec **PHILL!**



gaz naturel  
biogaz

HOLDIGAZ

www.holdigaz.ch

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

**Lauffer-Borlat**  
SA

*Votre confort, notre priorité!*  
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

New Lancer Sportback  
Polyvalence géniale, sportive géniale.



Millass  
Montreux  
MITSUBISHI

Millasson Automobiles  
Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tel. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

Génial à tout point de vue.

MITSUBISHI  
MOTORS

INFOLEARN

ALTRAN

**Altran - Infolearn : optimiser la performance par la formation et l'innovation**

Acteur majeur en Suisse dans les domaines de la formation et du conseil, Altran-Infolearn est le partenaire privilégié des principales entreprises et administrations souhaitant améliorer leur performance. Nos 250 consultants et formateurs en Suisse (10 000 à travers le monde), vous proposent de vous accompagner :

- Dans l'élaboration de vos projets de formation liés à l'informatique, au Management de Projets (PM), à l'IT Service Management (ITIL), et à l'innovation
- Dans la réalisation de vos projets en informatique, R&D et Industrie.

Contactez-nous pour bénéficier d'un conseil personnalisé et connaître l'intégralité de notre offre de services.

Altran-Infolearn  
Rue Gambetta 15  
1815 Carroz-Montreux  
Tel.: 021 886 22 63  
www.infolearn.ch - www.altran.ch



*Joëlle  
Boutique*

PRÊT-À-PORTER

AVENUE DU CASINO 42  
1820 MONTREUX  
021 963 63 41

LES PEOPLE

AVENUE DU CASINO 53  
1820 MONTREUX  
021 963 49 51

LINGERIE



AVENUE DU CASINO 36  
1820 MONTREUX  
021 963 60 55

*Nous vous souhaitons de très belles  
Fêtes de fin d'année!*



**ANDRE ROTHEN SA**

*Maîtrise fédérale*  
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible  
Partner Swisscom  
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2  
1816 Chailly-Montreux  
Tél : 021 963 34 63

# BON

# 20.-

A valoir sur un achat de vin dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



# MOSCA VINS

*Faire plaisir est un plaisir*

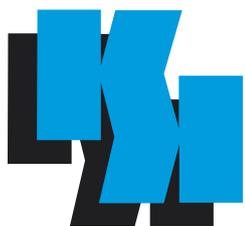


MONTREUX  
Av. du Casino 29  
Tél. 021 963 63 68

[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)

CRISSIER

COSSONAY



## KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

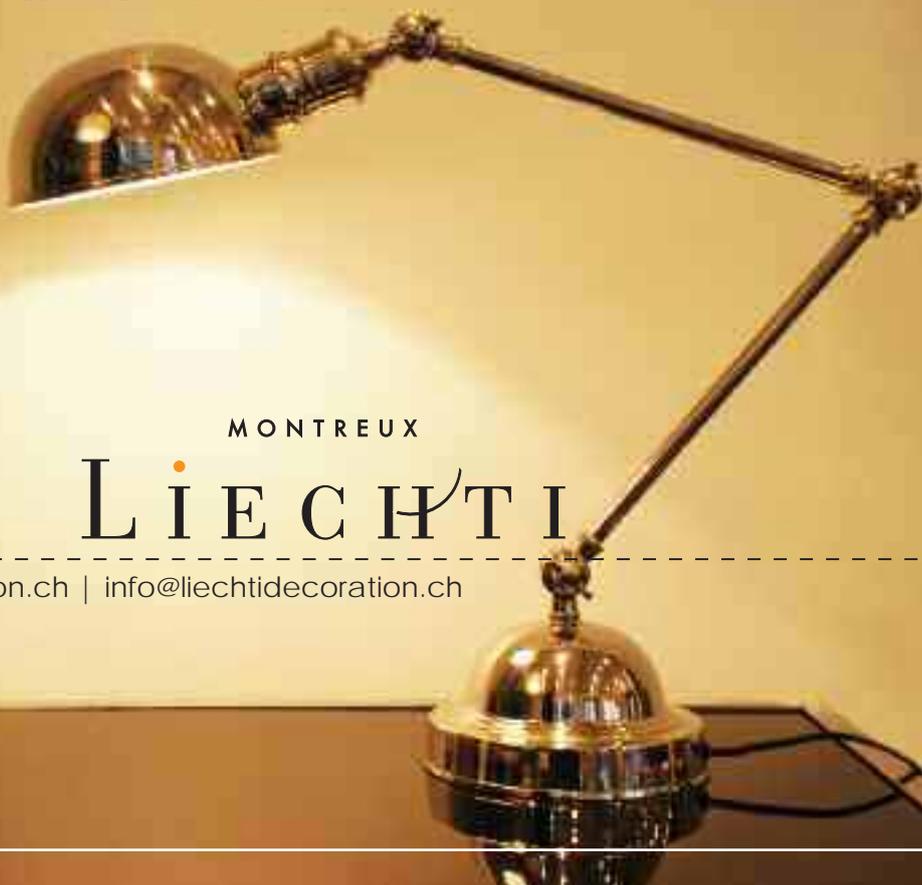
E-mail: [kalec@bluewin.ch](mailto:kalec@bluewin.ch)

Réparation  
Vente  
Electro-mécanique  
Bobinage  
Dépannage

Moteurs électriques industriels  
Ventilation – Pompes – Machines-outils

*Devis sans engagement*

Décoration et architecture d'intérieur | Rue de l'Eglise-Catholique 5, 1820 Montreux  
tél.: +41 21 963 64 33 fax: +41 21 963 03 81



MONTREUX

# ANDRÉ LIECHTI

[www.liechtidecoration.ch](http://www.liechtidecoration.ch) | [info@liechtidecoration.ch](mailto:info@liechtidecoration.ch)



**Les 4 Saisons**  
**Restaurant Pizzeria**  
 Spécialités italiennes  
 Grand choix de pâtes fraîches  
 Cuisine espagnole  
 Fruits de mer et poissons  
 Mets de brasserie  
 Avenue des Alpes 8 - 1820 Montreux - Tél. 021 963 63 83  
 Fax 021 963 63 84 - lesquatresaisons@bluewin.ch

**MONTREUX**  
**INFO-VILLE**

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuit.

**Editeur, rédaction, publicité:**  
 Info-Ville Sàrl  
 Case postale 293  
 1820 MONTREUX 2  
 Téléphone et fax 021 963 75 18  
 E-mail [infoville@bluewin.ch](mailto:infoville@bluewin.ch)  
 Site [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Rédacteur:**  
 Jean-Pierre Nicolau, [jp.nicolau@bluewin.ch](mailto:jp.nicolau@bluewin.ch)

**Impression:** Imprimerie I-Press SA, Montreux

**Parutions:** en 2011, 6 fois.  
 N° 1 janvier-février, 21 février;  
 N° 2 mars-avril, 18 avril;  
 N° 3 mai-juin, 22 juin;  
 N° 4 juillet-août, 30 août;  
 N° 5 septembre-octobre, 25 octobre;  
 N° 6 novembre-décembre, 13 décembre

**Prochain numéro:** 21 février 2011

Dernier délai de remise de vos articles et annonces par e-mail pour le N° 1, **4 février 2011.**

**Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1**

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site  
[www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

# Joyeuses Fêtes de fin d'année à tous

Au-delà des différences, des interdits, des conflits qui n'ont que trop vécu, observons une trêve en pensant à toutes ces personnes qui souffrent d'inégalité, de solitude, d'angoisse pour qui les fêtes sont le pire à venir.

Et si Notre plus beau cadeau serait le partage?

La Direction ainsi que les collaborateurs de Montreux Info-Ville vous souhaitent un Joyeux Noël, une Année 2011 pleine d'espérance, de joie et d'amour, une excellente santé ainsi que des rêves même les plus fous.

Jean-Claude Doriot, éditeur

Prochain numéro: 14 février 2011  
 Spécial Elections  
 Législature 2011-2016 du 13 mars  
 15 000 exemplaires tout ménage sans restriction.  
**Conseil communal – Municipalité**  
 Prix très attractifs pour les partis politiques et candidats.  
 Exemple: Une page en couleur Fr. 1500.- + une page manuscrite rédactionnelle offerte  
 Délai de réservation au 26 janvier – remise des documents au 4 février  
 Renseignement: [info@ipress-sa.ch](mailto:info@ipress-sa.ch)



## RÉVEILLON AU CASINO

Vendredi **31** décembre  
 Menu 5 plats avec boissons  
 Grand Bal avec l'orchestre **BATAL**  
**Fr. 240.-** /personne



Réservations: [www.casinodemontreux.ch](http://www.casinodemontreux.ch) ou 021 962 83 83

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2010 à 20h00, en le Montreux Musique & Centre des Congrès 2m2c, à Montreux. L'ordre du jour est le suivant:

Présence: 80 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum est atteint et l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence:

Mmes Marcelle Bruecher, Claire-Lise Gudet, Catherine Panissod, MM. Michel Bongard, Thierry Cantarini, Julien Chevalley, Jean-François Gailloud, Nicolas Gudet, Jacques Lecoulter.

N'ont pas fait excuser leur absence :

Mmes Marie-Claire Fauconnier, Monia Ferreira, MM. Mario Di Sessa, Francis Gonzalez, Maximilien Graf, Patrick Grognoz, Alain Hiltmann, Charles Meichtry, Michel Posternak.

[...]

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 2010

Avec quelques corrections, le procès-verbal est adapté, avec une abstention

### 1. bis) Démission de M. Jean-Michel Talon

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Jean-Michel Talon qui sera annexée au procès-verbal.

Monsieur le Président signale que Monsieur Jean-Michel Talon sera remplacé au sein de Sécurité Riviera et de l'ORPC Riviera lors de notre prochaine séance.

## 2. PRESTATION DE SERMENT DE TROIS CONSEILLÈRES OU CONSEILLERS, EN REMPLACEMENT DE:

Mme Karine Chevallier (PLR), démissionnaire, sera remplacée lors du prochain Conseil;

Mme Maja Liew (UDC) démissionnaire;

M. Jean-Michel Talon (SOC) démissionnaire;

Les membres du bureau ont tenu séance à 19h30 ce jour et ont proclamé élues conseillères communales Mme Catherine Buchet Buillard (UDC) en remplacement de Mme Maja Liew (UDC) et Mme Sabine Leyvraz (Soc) en remplacement de M. Jean-Michel Talon. Ces élections complémentaires se sont déroulées conformément à l'article 67 de la LEDP avec le soutien d'au moins 6 signataires des listes des partis d'origine.

Mme Catherine Buchet Buillard et Mme Sabine Leyvraz sont assermentées devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

## 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION:

### 3.1. de la commission chargée de l'examen du projet de décision de Mme Jocelyne Bouquet «Faire cesser tout amalgame entre l'information officielle du Conseil communal et Montreux Info-Ville» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mercredi 22 septembre 2010 à 18 h. 00);

Présidence Socialiste: Mme Jacqueline Pellet

Membres: Mme Juliane Baumann, MM. Olivier Blanc, Christophe Privet, Anthony Huys, Ahmad Jahangiri, Pierre-André Spahn, Bernard Tschopp, Lionel Winkler.

### 3.2. de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Christophe Privet «Pour une plus juste indemnisation du travail des membres du Conseil communal de Montreux» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mercredi 27 octobre 2010 à 18 h. 00);

M. Christophe Privet a souhaité retirer sa motion et la traiter différemment, soit la transférer au groupe de travail «Communications du Conseil communal» dont M. le Président Guillaume Wicht a parlé dans son préambule. Il n'y a donc pas de commission nommée pour cet objet.

### 3.3. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Jean-Pierre Buholzer «Mettre à disposition de la population de Montreux et de ses visiteurs des vélos électriques» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 13 septembre 2010 à 18 h. 00);

Présidence Socialiste: M. Denis Golaz

Membres: MM. Alain Melly, Gilbert Tille, Pierre-André Spahn, Yanick Hess, Yann Krebs, Edgar Schneider, Jean-Pierre Buholzer, Yves Laurent Kundert.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz déclare qu'il ne fait pas partie de cette commission, mais bien M. Jean-Pierre Buholzer.

M. le Président en prend bonne note.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### 3.4. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Patrick Aubort «Chailly: axe de transit ou village agréable à vivre» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 13 septembre 2010 à 18 h. 00);

Présidence PLR: M. Bernard Gret

Membres: Mme Sabine Leyvraz, MM. Patrick Aubort, Jean-Richard Bays, Ahmad Jahangiri, José Jorge, Jean-Daniel Rochat, Alexandre Staeger, Christian Allenbach.

### 3.5. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Emmanuel Gétaz «Pour augmenter le nombre d'appartements à loyer abordables, commençons par reconstruire «Les Iris» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mardi 21 septembre 2010 à 20 h. 00);

Présidence des Verts: M. Ludwig Lemmenmeier

Membres: Mme Sophie Desbaillets, MM. Laurent Demartini, Heinz Schoeneich, Christian Bécherraz, Dino Tarussio, José Jorge, Salvatore Giannone, Emmanuel Gétaz.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Forclaz désire rendre attentif les commissaires à deux aspects qui paraissent importants. La parcelle de l'ancienne immeuble «Les Iris» se situe dans le futur PGA en zone d'utilité publique. Lors de l'acquisition de la parcelle Held il a été prévu d'étudier un plan de quartier qui couvre toute cette zone, soit du bâtiment Held à la zone de la gare. La parcelle «Les Iris» fait naturellement partie de cette zone.

Même si l'on est nombreux à partager la conviction que des appartements à loyers abordables doivent pouvoir être offerts dans la commune de Montreux, il semble que ce postulat ne soit pas la bonne réponse à ce problème.

A la place de charger la Municipalité d'un postulat supplémentaire qui prend du temps et de l'énergie, il faut plutôt lui demander de concentrer ses forces sur la planification de toute cette zone et de venir rapidement avec des idées et des visions.

M. Jean-Marc Forclaz invite donc les commissaires à tenir compte de ces arguments lors de leur débat. Il n'ose pas demander à M. Emmanuel Gétaz de retirer déjà son postulat en fonction de cela, car M. Jean-Marc Forclaz pense qu'il ne le fera pas.

M. Emmanuel Gétaz va faire très court. Bien entendu il ne retirera pas ce postulat, parce que comme beaucoup de postulats le titre ne dit pas l'ensemble du développement qu'il a lu lors de la séance dans les montagnes montreuusiennes. Par conséquent, il croit que la question mérite d'être étudiée, elle ne concerne pas que «Les Iris».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### 3.6. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Emmanuel Gétaz «Pour que nos géants culturels n'aient plus des pieds d'argile, renforçons leur fonds propres» (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: lundi 13 septembre 2010 à 18 h. 00).

Présidence UDC: M. Franco Meichtry

Membres: Mmes Jacqueline Pellet, Madeleine Müller, MM. Yves Cornaro, Michel Posternak, Jean-Marc Forclaz, Daniel Manzini, Christian Bécherraz, Emmanuel Gétaz.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marc Forclaz précise d'emblée qu'il n'a rien contre M. Emmanuel Gétaz, c'est le hasard de l'ordre du jour qui fait qu'il intervient deux fois d'affilée.

Il désire poser une question à la Municipalité. Lors de préavis antérieurs relatifs à des questions culturelles, la question de la faiblesse des fonds propres des «géants culturels», comme M. Emmanuel Gétaz les appelle avec élégance, a été évoquée. Il croit se souvenir que la Municipalité avait dit qu'elle se préoccupait déjà de ces questions et même qu'un préavis était envisagé, voire en cours d'exécution.

La Municipalité peut-elle donner des informations à ce sujet? Et si un préavis était dans les tiroirs, il semblerait alors que ce postulat-là n'aurait plus sa raison d'être, à moins évidemment qu'il porte aussi sur d'autres arguments.

Monsieur le Municipal Laurent Wehrli déclare qu'il s'avère, et M. Emmanuel Gétaz le sait



**JOST POMPES  
FUNÈBRES**

*Notre travail, vous satisfaire.*

**Montreux**  
**www.pfjost.ch** ☎ 021 963 00 63



### Afterworks et événements

Tous les 1<sup>ers</sup> jeudis du mois de 18h à 23h le **TRALALA HOTEL\*\*\*** se transforme en lounge et devient l'Afterwork de la Riviera. Ambiance trendy, Live and DJ set, risotto offert.

### Afterworks au TRALALA HOTEL\*\*\*

Prochaines dates:

- jeudi 2/12/2010
- jeudis de 2011: 6/01, 3/02, 3/03, 7/04, 5/05, 2/06, 4/08, 1/09, 6/10, 3/11 et 1/12

Venez découvrir le TRALALA HOTEL!  
 « La ville de Montreux est intimement liée à la musique. Le TRALALA HOTEL lui rend hommage. »



### Hôtel de Charme

Le **TRALALA HOTEL\*\*\*** accueille ses hôtes un lieu historique (la maison date de 1616) où se conjugue design, atmosphère musicale et Charme. L'hôtel compte 35 chambres et suites toutes uniques, dédiées à un artiste qui a fait la réputation de Montreux. Vous dormirez ainsi aux côtés de Prince, Alicia Keys ou encore Carlos Santana.

### Chambres d'artiste

Les chambres et Suites se déclinent en trois catégories:  
**«S» Room Small & Sexy**  
**«L» Room Large & Love**  
**«XL» Suite X-Large & Luxury**

Au coeur de la vieille ville de Montreux, les chambres offrent une vue sur le lac ou les Alpes. Un soin particulier a été apporté à la décoration, mais également au confort. Chaque chambre dispose de toutes les commodités : TV, Wifi gratuit, minibar, coffre.

### Confort & Services

Le **TRALALA HOTEL\*\*\*** offre aussi un service attentif et une gamme de prestations: salle de séminaires entièrement équipée, finger food restauration, lounge bar.

### Prix doux

**TRALALA HOTEL\*\*\*** c'est aussi des prix doux, très doux, pour que le séjour de nos hôtes se termine sur une bonne note: un excellent rapport prix/plaisir.

Tarifs 2010-2011 par chambre en CHF		
	Chambre simple	Chambre double
«S» Room	CHF 110.- / 240.-	CHF 130.- / 280.-
«L» Room	CHF 130.- / 300.-	CHF 150.- / 340.-
«XL» Suite	CHF 180.- / 380.-	CHF 200.- / 420.-

Taxe de séjour : CHF 2.80.- / personne / jour  
 Petit-déjeuner : inclus

### Contactez nous!

Prenez contact avec nous, nous sommes à votre disposition pour toutes questions et réservations.



**TRALALA HOTEL\*\*\***  
 Rue du Temple 2  
 CH-1820 Montreux  
 Switzerland

Estelle Mayer  
 reservation@tralalahotel.com  
 +41(0)21 963 49 73  
[www.tralalahotel.ch](http://www.tralalahotel.ch)

puisque'il faisait partie de la commission qui avait traité de l'objet sur le Festival du Rire, où cette question avait été aussi discutée, que cet objet est étudié régulièrement, chaque année, par la Municipalité avec les différents partenaires.

Il est vrai qu'un certain nombre d'éléments, faisant suite à la dernière fois que l'on a aidé différents partenaires culturels, il y a trois ans maintenant, avec la décision du Conseil de renforcer les fonds propres d'un certain nombre de partenaires, que cette question allait certainement revenir sur le sujet.

Il est vrai qu'il y a un certain nombre d'éléments qui sont d'ores et déjà prêts. La Municipalité considérant l'annonce par M. Emmanuel Gétaz d'un postulat sur ce thème, puis du dépôt du titre, puis de son développement, a considéré qu'il fallait attendre la séance de commission, qui est maintenant fixée, pour expliquer où la Municipalité en est dans ses réflexions, ce qui permettra à la commission ainsi d'en être nantie et de réfléchir à cette question, ce qui fera sans doute l'objet des discussions lorsque le rapport de commission aura été présenté devant le Conseil communal.

M. Emmanuel Gétaz souligne qu'avant l'été M. Jean-Pierre Buholzer a déposé un postulat sur la proposition, en résumé, d'étudier la faisabilité d'une patinoire. Sauf erreur la commission s'est réunie, le rapport devrait être normalement prêt, et l'on ne comprend pas où est ce rapport et pourquoi ce sujet n'est pas à l'ordre du jour de cette séance.

Monsieur le Président prend note de cette intervention.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Monsieur le Président souligne que de nombreuses commissions vont siéger dans les mois qui viennent. Il rappelle à tous les président-e-s de ces commissions de ne pas oublier de remplir les feuilles de présence et de les remettre rapidement à notre huissier, au plus tard lors de notre prochaine séance de Conseil, afin de pouvoir verser les indemnités.

Il attire aussi l'attention sur un autre point: s'il y a des changements d'adresse, d'email ou de numéro de téléphone, merci d'en informer rapidement le Bureau du Conseil et sa Secrétaire afin de nous permettre de tenir les registres à jour.

Enfin, il demande à tous les intervenants d'envoyer par mail à la secrétaire suppléante ou à lui-même toutes les interventions écrites, ou d'apporter les interventions manuscrites en cours de séance afin de simplifier l'écriture du procès-verbal.

#### 4. CORRESPONDANCE

Démissions de M. Jean-Michel Talon; de M. Claude Vidoz; de M. Jean-Pierre Buholzer, de la Commission de Gestion;

Les 4 correspondances suivantes, vu l'unicité de leur contenu a encouragé M. le Président à les traiter simultanément. Il en donne un résumé puisqu'elles seront annexées au procès-verbal de cette séance.

4.1. Il s'agit tout d'abord d'une pétition de Mme Silvia Genoni concernant «Sécurité et

manque de civilité à Montreux, en particulier la nuit».

Cette pétition est transmise à la Municipalité puisque l'objet concerne son champ de compétences selon l'article 85 alinéa 1.

4.2. Le courrier suivant émane de Mme Sylvie Aviolat et concerne: «Insécurité et manque de civilité à Montreux, en particulier à la rue de la Gare».

4.3. La correspondance suivante émane de M. Willy Coendet et concerne: « Festival du Jazz».

4.4. La 4<sup>ème</sup> est adressée par Taxis Riviera et concerne: «Montreux Jazz Festival – Maraudage des entreprises de taxis étrangères à la Commune».

Monsieur le Président Guillaume Wicht a choisi de grouper ces 4 envois et de les transmettre à la Municipalité pour traitement puisqu'ils traitent du même objet.

La 5<sup>ème</sup> correspondance émane de M. Ruggero Nones et concerne: «Demande d'un éclairage public à la Route de Sottex – 1822 Charnex».

Cette lettre sera également transmise à la Municipalité.

La 6<sup>ème</sup> correspondance émane de M. Volker Hudovernik et a comme objet: «Projet de plan partiel d'affectation «Derray la Cor».

Le 7<sup>ème</sup> et dernier courrier, émane de Maître Philippe-Edouard Journot et concerne: «Plan de

## Artisans

**JOURDAN & OCELLO**  
Chernex



**CONSTRUCTIONS S.à.r.l.**  
Natel 079 204 47 45  
Entreprise de Maçonnerie  
Génie civil - Rénovations  
Route de Chaulin 31 - 1822 CHERNEX  
Tél. 021 964 12 04 Fax 021 964 12 74

**sottas**



électricité  
télécom  
domotique  
écobiologie  
solaire

info@electriciteesottas.ch  
1820 Montreux 021 965 35 63  
1895 Charnax 024 481 11 13

**J**

- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

**F**

**asero SÀRL**

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

**laik**  
S.A.

Antonio RAPPAZZO

Zone Industrielle C  
1072 Forel (Lavaux)

Tél. 021 922 23 19  
Fax 021 922 24 08  
Natel 079 688 28 08

Entreprise spécialisée :

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

[www.laik.info](http://www.laik.info) - [a.rappazzo@laik.info](mailto:a.rappazzo@laik.info)

**MARBRERIE**  
**A. TRAMACERE & FILS SÀRL**  
Art de la pierre

**Marbres, pierres, granits**  
**Fabrication et pose**

sols  
cheminées de salon  
plans de cuisine  
salles de bains

Atelier + Bureau:  
Rte de Sonchaux 11  
1820 Veytaux  
Tél. 021 963 62 29  
Fax 021 963 62 42  
Natel 079 210 61 13



quartier ou plan partiel d'affectation rue Gambetta – «rue du Port» à Clarens».

Maître Journot demande que sa mandante soit entendue par la commission qui examinera cet objet, commission qui sera nommée au point 9.1. de l'ordre du jour.

Selon l'article 43 alinéa 4 de notre règlement, la commission s'organise elle-même et choisira la suite à donner à cette requête.

M. le Président du Conseil prie donc le Président de la commission de le rejoindre à la fin de la séance pour qu'il puisse lui transmettre copie de ce courrier.

Tous ces courriers seront annexés au procès-verbal.

## 5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ:

Les membres du Conseil ont reçu en deux temps pour cette séance, 3 communications de la Municipalité :

**la communication relative à la suite donnée à la décision refusant le préavis No 6/20010**

**la communication relative aux opérations immobilières du 1<sup>er</sup> semestre 2010**

**la communication relative à l'utilisation de la lecture optique lors du dépouillement des votations**

## 6. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Une motion, 2 postulats et 6 interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

La motion, signée par M. Jean-Pierre Buholzer, s'intitule: «Montreux-Plage du Rêve à la réalité.»

Le premier postulat, déposé par Mme Jocelyne Bouquet, s'intitule: «Afin d'assurer la qualité de vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant, et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parking des voitures.»

Le second postulat, déposé par Mme Irina Gote, s'intitule: «Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux.»

Cette motion et ces postulats seront développés lors de notre prochaine séance.

Les interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

## 7. NOMINATIONS:

**7.1. d'un membre du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera en remplace-**

**ment de M. Pierre Rochat (plr), démissionnaire;**

Au nom du groupe PLR, M. Pierre Rochat, propose la candidature de M. Lionel Winkler, et invite à soutenir cette candidature.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est avec deux abstentions que M. Lionel Winkler est élu membre du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera en remplacement de M. Pierre Rochat.

Applaudissements de l'assemblée et félicitations de M. le Président Guillaume Wicht.

**7.2. d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. Jean-Pierre Buholzer (ml), démissionnaire.**

Au nom du groupe Montreux Libre, M. Alexandre Staeger, propose la candidature de M. Emmanuel Gétaz, et invite à soutenir cette candidature.

Il n'y a pas d'autres propositions.

C'est avec quelques abstentions que M. Emmanuel Gétaz est élu membre de la Commission de Gestion, en remplacement de M. Jean-Pierre Buholzer.

Applaudissements de l'assemblée et félicitations de M. le Président Guillaume Wicht.

## 8. RAPPORTS DES COMMISSIONS:

**8.1. Rapport en réponse à la motion transformée en postulat de M. Pierre Rochat «Pour finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot» (rapp.: M. Stéphane Barbey);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La position de Montreux Libre au sujet de la proposition de M. Rochat, s'agissant de négocier le départ volontaire de M. Doriot avec ce dernier, n'a pas changé. Nous y sommes toujours opposés. En ce sens et dans cette mesure, le rapport municipal nous convient tout à fait.

Par contre, s'agissant de la ou des procédures de révocation que la Municipalité a eu le courage de demander, notre insatisfaction porte sur le droit cantonal, qui n'est malheureusement pas de notre ressort.

Et je sais que cette insatisfaction est partagée, si ce n'est par une bonne partie des Montreusiens,

du moins par certains membres de la commission qui s'est occupée de cet objet. Or comment manifester notre insatisfaction, nous conseillers communaux, pour un objet qui relève d'une sphère de compétence qui n'est pas la nôtre?

Il y a eu, à la commission, une sorte de mouvement d'humeur, auquel j'ai adhéré, visant à manifester notre insatisfaction au sujet du droit cantonal en refusant le rapport de la Municipalité.

Après réflexion et discussion, le groupe Montreux Libre estime toutefois que l'on ne peut pas «pénaliser» la Municipalité, dont nous reconnaissons pourtant, dans ce dossier, la qualité du travail et partageons l'appréciation politique, juste pour manifester notre mécontentement au niveau cantonal. C'est après tout pour cela que les députés existent.

Il s'ensuit que Montreux Libre s'abstiendra lors de ce vote et vous enjoint à faire de même».

M. Pierre Rochat, pour sa part, estime que tout ce qui incombe au droit cantonal il faut le respecter. Il regrette que la Municipalité, qui a choisi une voie, mais qui s'en est remise à la décision du Conseil d'Etat, invoque cet argument pour dire qu'elle ne pouvait pas choisir la solution que M. Rochat évoquait. Il le regrette parce que c'était un tout petit peu court et dans ces conditions, puisqu'un rapport municipal quand il est refusé, cela veut dire simplement que l'on n'en prend pas acte et qu'il est classé, il invite, pour manifester le regret de ne pas avoir choisi cette piste, à refuser ce rapport de manière à ce que dans les actes et dans le procès-verbal cela soit mentionné comme tel.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Stéphane Barbey, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

C'est par 4 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le rapport No 08/2010 de la Municipalité du 23 mars 2010 en réponse à la motion transformée en postulat de M. Pierre Rochat «Pour finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot»

**entendu** le rapport de la Commission nommée pour l'examen de son contenu,

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte du dit rapport;



2. de considérer qu'il est ainsi répondu à la motion transformée en postulat de M. Pierre Rochat «Pour finir au plus vite et au mieux avec l'affaire Doriot».

M. le Président passe au vote.

**Le Conseil communal de Montreux refuse le rapport municipal par 31 NON, 28 OUI et 14 abstentions.**

**8.2. sur la prise en considération ou non de la pétition de M. Cédric Guichard & consorts en faveur de la préservation de Glion contre l'extension de l'école hôtelière GIHE (rapp.: M. Christian Bécherraz);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre soutiendra la prise en considération de cette pétition.

Sensibles tant au bien-être et à la qualité de vie des habitants de Glion qu'à la plus-value qu'apporte l'école hôtelière à notre Commune, nous estimons que le dialogue entre autorités et direction de l'école doit être renforcé, tout en y incluant la population locale. Les étudiants doivent être sensibilisés aux désagréments qu'ils peuvent causer ainsi qu'à la nécessité pour eux de bien se comporter s'ils veulent que les Montreusiens continuent à les accueillir comme nous le faisons actuellement».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Christian Bécherraz, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

En conclusion de la séance, la commission est passée au vote, et c'est à l'unanimité des membres présents qu'elle vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre en considération cette pétition.

M. le Président passe au vote.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ce rapport avec 2 abstentions.**

**8.3. sur la prise en considération ou non de la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc Forclaz «Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge» (rapp.: M. Jean-Bernard Kammer);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller déclare que le groupe Socialiste, dans son écrasante majorité, va refuser le postulat Forclaz pour les raisons suivantes. Il faut placer cela dans la perspective de délocalisation, Fribourg est entrain d'en vivre une pénible expérience.

Dans ce cas-là, il est bon que les Autorités puissent intervenir, négocier, modérer les choses, et là on se priverait d'un moyen, pour notre collectivité publique, d'avoir un certain poids.

Il faut aussi placer cela dans la perspective des pertes d'emplois dans le domaine du secondaire pour la Suisse. C'est un phénomène qui s'étend à l'Europe. Actuellement à Montreux on a en plus une situation particulière puisque l'on dépend presque uniquement du tourisme.

M. Olivier Gfeller rappelle que c'était un Conseiller communal de droite, M. Martz, qui s'en était inquiété il y a quelques années, qui pensait que l'on devait diversifier le plus possible nos activités économiques et pour cela la zone industrielle de la Foge est de première importance.

Comme M. Olivier Gfeller l'a déjà dit, la commune, propriétaire du terrain, aurait plus de poids dans une négociation face à des entreprises qui voudraient simplement vendre le terrain et supprimer ainsi des emplois.

Le point de vue qu'il exprime ici ne peut pas plaire à tout le monde, surtout à tous ceux qui voudraient libéraliser à outrance, mais si on veut défendre les emplois dans la commune on doit s'en donner les moyens. Mettre à disposition des entreprises des terrains en droit de superficie maintient la capacité des autorités d'avoir un pouvoir un peu régulateur dans un monde économique de plus en plus sauvage et concurrentiel.

La Commune doit donc se donner les moyens de conserver des emplois dans la Commune et c'est pourquoi M. Olivier Gfeller invite à refuser ce postulat.

M. Jean-Marc Forclaz tient à apporter une petite précision. Lors de la séance, la motion a été transformée en postulat, suite aux explications fournies par M. Alain Feissli qui a dit que: « La motion enfonçait des portes ouvertes dans le sens que les conditions de vente étaient déjà remplies». C'est-à-dire que la commune est déjà à même de vendre ces terrains.

Il ne comprend donc pas très bien les propos de M. Olivier Gfeller. Il comprend son argumentation mais pas les propos. La motion a été transformée en postulat afin de permettre à la Municipalité de nous fournir les explications nécessaires.

M. Christophe Privet, tout d'abord, se permet une petite remarque au Président de la commission. Depuis qu'il siège dans ce Conseil, c'est la première fois qu'il a le regret de lire «absent et non excusé» en ce qui le concerne.

Il regrette de devoir soulever que le Président de la commission se soit simplement contenté d'avoir fait, semble-t-il, une convocation par courrier électronique sans s'être assuré de sa bonne réception, d'autant plus qu'il y a eu un changement de lieu et de date. Ce courrier électronique il l'attend toujours.

Néanmoins Montreux Libre, après avoir pris connaissance du rapport de la commission, soutiendra ce postulat. En effet, il semble essentiel de laisser toute la latitude à la Municipalité dans ce dossier afin qu'elle puisse conserver la mainmise sur l'affectation et l'orientation qu'elle désire faire de cette zone industrielle.

C'est une façon de préserver de l'emploi, mais aussi de pouvoir décider le type d'industrie ou d'entreprises qui peuvent s'y établir ou non.

M. Olivier Blanc déclare que ce postulat va être soutenu ou pas pour des raisons très différentes. Sur le fond il est assez d'accord avec M. Olivier Gfeller. Personnellement s'il a soutenu ce postulat en commission et s'il le fera ce soir, c'est tout simplement parce que la position municipale n'était pas parfaitement claire en commission et que l'on attendait une position claire de la Municipalité sur laquelle on puisse débattre.

C'est uniquement dans ce sens-là que personnellement M. Olivier Blanc transmettra le postulat pour donner la possibilité à la Municipalité de nous expliquer quelle est sa politique dans ce domaine.

M. Olivier Gfeller déclare, que comme M. Jean-Marc Forclaz ne comprend pas bien sa position, il va la lui réexpliquer. Ce n'est pas parce que la commune a déjà le droit de vendre ces terrains,

qu'il faut l'encourager. Il faut donner un signe. On souhaite que l'on maintienne la capacité de la Commune à intervenir dans le tissu économique de la Commune pour défendre notamment les emplois.

Par rapport à la remarque de M. Olivier Blanc, peut-être en commission la Municipalité n'avait pas une position claire, et M. Olivier Gfeller le regrette, mais en tous cas notre position elle est claire, on refuse le postulat.

M. André Groux donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Dès l'instant où la motion a été transformée en postulat, je me suis abstenu en commission pour ce qui est de sa prise en considération et j'attends avec intérêt les informations qui nous seront données par la Municipalité.

Reste que le principe de vendre des terrains classés en « Zone d'activité » ne me semble pas souhaitable du tout. Garder la maîtrise du sol est un objectif important.

A ce propos, je souhaite que, dans son rapport, la Municipalité ne manque pas de nous faire part des expériences faites ces dernières années dans ce domaine.

Quant à moi, je ne peux oublier une opération de l'époque, sauf erreur en 1957, soit la vente du terrain de la Grande Place à Clarens. Il s'agissait de favoriser la venue dans notre Commune d'une entreprise horlogère. On voit ce qu'il en est advenu!! C'est un exemple à ne pas suivre.

A entendre certains Conseillers qui font des comparaisons avec d'autres communes ne craignant pas de vendre leurs surfaces industrielles, Montreux serait trop «frileuse» en la matière.

J'invite ces personnes à consulter le PGA que nous avons récemment mis sous toit. Elles verront que les zones d'activité», celles signalées en violet, sont réduites. Les surfaces encore disponibles ne sont pas légion et il s'agit de les pérenniser.

La Municipalité cherche à éviter d'occuper ces terrains avec de simples dépôts. En favorisant l'implantation d'entreprises pourvoyeuses de places de travail, notre exécutif fait le bon choix.

Pour ces raisons, en ce qui me concerne, pourquoi pas l'élaboration d'un rapport sur cette problématique, mais non à un changement d'objectifs».

M. Pierre Rochat trouve que le débat est particulièrement intéressant, parce que c'est là qu'est le fond de la question, c'est comme cela qu'il faut aborder la problématique du soutien aux entreprises.

Il aimerait réagir par rapport à la comparaison que fait M. André Groux, sur la situation du parc de Clarens, avec la société horlogère qui, à l'époque, avait prévu un développement, probablement que la Municipalité de l'époque a été particulièrement naïve en imaginant que l'on pourrait avoir un développement pareil sur une surface dont elle n'occupait pratiquement que le quart.

C'est absolument sans commune mesure avec ce qui se passe à la Foge. Aujourd'hui il faut aller jeter un coup d'œil sur ce qui se passe à la Foge. Il y a des parcelles, les parcelles se construisent, et en l'occurrence Ginox est entrain de construire cette parcelle de façon significative. La plupart des entreprises sérieuses qui souhaitent s'implanter, maintenir l'emploi et c'est notamment le choix qu'a fait cette société-là, c'est de pouvoir détenir le sol. Et c'est comme cela que l'on évite la volatilité, que l'on évite qu'au premier coup de vent, à la première difficulté, elles licencient et partent dans d'autres zones industrielles plus attractives.

M. Pierre Rochat invite tous ceux qui sont attachés au soutien à l'entreprise et au soutien à

l'entrepreneur qui défend l'emploi, à accepter ce postulat pour que l'on ait un rapport circonstancié de la part de la Municipalité.

M. le Syndic Pierre Salvi, comme tout a été dit, remercie celles et ceux qui soutiennent qu'il ne faille pas prendre en considération ce postulat, cela malgré les intentions louables qu'on lui prête. Il aimerait faire observer à M. Pierre Rochat que lorsque l'on accueille une entreprise, en période d'installation il y a des frais très importants en terme d'investissement et que l'un des services que l'on puisse rendre aux entreprises, et il pense qu'elles apprécient, c'est de leur permettre d'économiser sur leur trésorerie, respectivement sur le recours aux banques, pour financer leur installation, parce qu'au moins elles n'ont pas à payer le terrain. C'est ainsi de l'argent qui n'est pas mobilisé et qui permet de créer l'outil et d'acquiescer des moyens de production plutôt qu'à immobiliser dans le sol.

Enfin une entreprise, contrairement à une collectivité, n'est pas pérenne. On sait qu'il y a des entreprises qui durent de 10 à 200 ans ou plus et qu'elles évoluent dans le temps.

Par contre, les communes elles sont pérennes, et la meilleure façon de garantir à terme le développement d'une commune c'est de garantir, avec une certaine sécurité, que ces parcelles servent le but pour lequel elles ont été initialement prévues, c'est précisément d'en garder la propriété, étant entendu que pour le surplus les conditions de mise à disposition sont des plus favorables, plus favorables en tous les cas pour les entreprises que s'il s'agissait de les vendre au prix réel du marché.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Bernard Kammer, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

## CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 6 voix POUR, aucun NON et 2 ABSTENTIONS des membres présents, que la Commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir accepter la motion transformée en postulat de M. Jean-Marc Forclaz, intitulé «Pour permettre la vente des terrains industriels de la Foge».

M. le Président passe au vote.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération avec beaucoup d'avis contraires et quelques abstentions.**

**8.4. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Olivier Mark intitulé «En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné?» (rapp.: M. Patrick Aubort);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Patrick Aubort, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

## CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que la commission vous recommande de prendre en considération le postulat de M. Olivier Mark intitulé «En cas d'arrêt des activités de l'abattoir intercommunal, comment Montreux pourrait contribuer à réaffecter les installations et valoriser le quartier concerné?».

M. le Président passe au vote.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat avec 2 avis contraires et 2 abstentions.**

**8.5. sur la prise en considération ou non de la motion de M. Alexandre Staeger intitulée «Pour plus de transparence de la part de nos élus communaux, fixons des règles plus précises sur les déclarations des intérêts de ces derniers» (rapp.: M. Pierre Rochat);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Rochat désire fait un bref commentaire. Le risque de formalisme pourrait nous guetter dans ce genre d'opération, il faut donc y être attentif. Il y a nécessité d'être très clair sur ce que sont les intérêts en matière d'affaires communales et ne pas faire des mélanges de genre.

Evidemment que cette difficulté a été évoquée en commission et M. Pierre Rochat tenait à insister sur cet aspect. Il rappelle que la majorité de la commission a accepté cette prise en considération.

M. Franco Meichtry déclare que l'UDC votera non, car elle considère que la méthode actuelle, de déclarer ses intérêts en commission, est suffisante.

Le problème se pose beaucoup plus au niveau de l'Exécutif que du Législatif et il n'est pas opportun d'imposer cette procédure au Conseil.

M. Jean-Marc Forclaz souligne que la motion de M. Alexandre Staeger vise à une transparence en matière de déclaration d'intérêts des élus

Casino Barrière - 5 février 2011

## CONCERT ANNUEL

CORPS DE MUSIQUE  
MONTREUX-CLARENS



HARMONIE MUNICIPALE

Entrée libre

Portes: 19h30 - Rideau: 20h15

Informations: [info@harmoniemontreux.ch](mailto:info@harmoniemontreux.ch)  
[www.harmoniemontreux.ch](http://www.harmoniemontreux.ch)



AEBI FLEURS SA  
CLARENS

Rue Gambetta 23 - 1815 Clarens  
Tél. 021 964 61 22 - Fax 021 964 10 45  
E-mail: [aebi\\_fleurs@bluewin.ch](mailto:aebi_fleurs@bluewin.ch)

LE BARON  
TAVERNIER  
HÔTEL RESTAURANT

UNE DÉCOUVERTE GASTRONOMIQUE

PINTÉ VAUDOISE RESTAURANT

HÔTEL TERRASSES

BANQUETS · MARIAGES

SALLE DE SÉMINAIRES · TERRASSES PANORAMIQUES

CHEXBRES · T. +41 21 926 60 00 · [WWW.BARONTAVERNIER.COM](http://WWW.BARONTAVERNIER.COM)  
RÉSERVATIONS CONSEILLÉES

**PROPRIÉTAIRES**  
Vous souhaitez vendre votre appartement, villa, immeuble, terrain...

**CONFIEZ-NOUS VOTRE BIEN SANS FRAIS**

Appelez-nous du lundi au samedi de 7h à 20h non-stop

**Actif depuis 10 ans**

*Idriss Benkhettab*

**IBK PROMOTION Sàrl**  
Tél. 021 971 12 62  
www.ibk-promotion.ch



**Horticulteur-Paysagiste** Créations - Entretien

Rte de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex - Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16



**Plâtrerie**  
**Papiers peints**  
**Peinture**  
**Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay  
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59



- **Housses**
- **Sièges**
- **Capotes**
- **Toiles de balcon**
- **Stores**
- **Bâches**
- **Bâteaux, camions**
- **et tous genres**

Rue de Jaman 3 - 1815 CLARENS - Tél.+Fax 021 964 55 37  
Natel 079 658 37 77

**r. koban**

Z.I. La Foge C  
1816 Chailly/Montreux - C.P. 87

**Installations sanitaires**  
**Chauffages centraux**  
**Ferblanterie**  
**Service dépannage, entretiens**

Tél. 021 964 12 62  
Fax 021 964 12 01  
Mobile 079 623 69 62



**La mode au pluriel**

Av. du Casino 32 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 25 90 - 92 - www.sir-montreux.com



Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Lavage de tapis d'orient et toutes provenances

Ph. Stäuble  
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens  
**Tél. 021 964 58 95**



**Fiduciaire Charles Meichtry**  
Expert diplômé en finance et controlling  
Expert réviseur qualifié (727b CO)

**Comptabilité - Révision**  
**Gestion**  
**Administration de sociétés**  
**Fiscalité**

1815 CLARENS  
Rue de Jaman 1  
Tél. 021 964 10 66  
Fax 021 964 12 45  
Site: www.fiduciairemeichtry.ch  
E-mail: info@fiduciairemeichtry.ch



**VOYAGES alexursion**  
MONTREUX MARTIGNY  
Minibus-Midibus-Autocars VIP-Taxis-Limousines-Locations  
**TAXI Service appel gratuit 0800 963 963**

**EXCURSION : 1 JOURNÉE À EUROPA PARK**  
à Rust (Allemagne) plusieurs départs par semaine à partir de :  
Martigny, Aigle Gare, Villeneuve Gare, Terribel Gare, Montreux Gare, Clarens, Bexel, Le Tour-de-Peilz, Vevey Gare & Lully Gare

**INFORMATION - INSCRIPTION : www.alexursion.ch**  
Place des Planches 2 1820 Montreux - Tél. 021 963 51 60 - Fax: 021 963 51 61 - mail:info@alexursion.ch

communaux. Ce principe ne lui pose pas de problème, bien au contraire, mais il lui semble qu'il fait déjà partie des règles de déontologie du Conseil.

La question qui se pose ce soir est de savoir si on veut encore inventer un règlement supplémentaire. Il faudra définir quelles activités devront faire l'objet de déclaration d'intérêts, à quel stade de la procédure ces déclarations devront être faites, en commission, au Conseil communal, etc.

Des critères devront être définis avec toutes les difficultés que cela comporte. M. Jean-Marc Forclaz donne un exemple: «Comment définir les conditions de déclaration d'intérêts des Conseillers communaux qui sont simultanément Conseillers communaux et employés communaux».

Par ailleurs, les appartenances à des organisations ou à des associations ou toutes activités que l'on peut imaginer sont par définition évolutives. Il faudra tenir à jour un espèce de registre, contrôler qu'il soit effectivement tenu à jour.

Accepter cette motion, c'est ouvrir la porte à la mise en place d'une nouvelle «usine à gaz» administrative, une sorte de fichage des élus. Il est arrivé à M. Jean-Marc Forclaz, dans le cadre d'une commission traitant d'une affaire ferroviaire, d'omettre involontairement de déclarer ses intérêts. Un collègue commissaire lui a simplement et aimablement fait remarquer cet oubli et les choses sont rentrées dans l'ordre.

Les élus de ce Conseil sont suffisamment bien informés du «qui fait quoi» dans la vie locale. Le Conseil ne risque pas d'être noyauté par un quelconque lobby. Il faut donc rester raisonnable et simple et se faire confiance mutuellement. Il invite, en conséquence, à refuser la prise en considération de cette motion.

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je ne vais pas rappeler ce que j'ai déjà dit dans le développement de ma motion ainsi que ce qui a été très bien rendu dans le rapport. Je souhaite par contre répondre à l'un ou l'autre des arguments soulevés en commission.

Concernant l'argument selon lequel la mise en place d'un registre des intérêts risquerait de compliquer les choses par excès de formalisme:

D'une part, il convient de préciser qu'il ne s'agit, à Lausanne par exemple, que d'une feuille à remplir, soit en plus des données de contact, quelques lignes sur les intérêts. De plus, il faut garder à l'esprit que l'inscription comme candidat au Conseil est déjà en soi une formalité et qu'il y a selon mon souvenir un certain nombre de papiers à remplir. Nous n'y échappons de toute façon pas.

D'autre part, il me semble qu'un registre des intérêts fait partie de ce que j'appellerais le «standard démocratique». L'un de mes collègues, conseiller communal à Lausanne, m'écrivait l'autre jour que les bras lui en tombaient d'apprendre qu'il n'existait pas de registre des intérêts à Montreux. Il pensait en effet que cette mesure était imposée par le droit cantonal. Certes un tel registre ne se justifierait-il pas pour une petite commune où, de toute façon, tout le monde se connaît. Mais Montreux étant la troisième ville du Canton, il faut bien admettre que nous jouons dans la cour des grands. Or celui qui veut participer à la démocratie doit en respecter les exigences minimales, quand bien même ces dernières impliquent de remplir un certain nombre de papiers.

A propos maintenant de l'argument selon lequel une déclaration d'intérêts telle que je la propose est surtout pertinente en ce qui concerne la Municipalité, je ne vous cacherais pas, M. le Président, Mesdames et Messieurs, qu'il s'agit aussi de montrer l'exemple à cette dernière, puisque nous ne pouvons pas le lui imposer.

En ce qui concerne l'argument de la déontologie, il faut bien voir que le respect de cette déontologie et son interprétation restent flous. On l'a vu, il y a de cela quelques conseils, où M. le Président Pierre-André Spahn estimait que M. Alain Melly devait déclarer ses intérêts en tant que maître de sports, puisqu'il s'agissait effectivement d'un objet qui avait rapport avec ça. M. Melly ne s'y est pas opposé parce qu'il n'avait rien contre, mais estimait qu'il n'avait pas à déclarer ses intérêts. La déontologie reste sujet à interprétation, cela reste flou, il n'y a rien d'écrit et M. Staeger rappelle qu'il n'y a strictement rien, légalement parlant, qui oblige à déclarer ses intérêts en plénum.

Enfin, je me permets de rappeler que cette mesure n'est pas la panacée. Elle ne permet pas en soi d'empêcher catégoriquement tout conflit d'intérêt. En effet, le citoyen est seul juge en la matière. C'est à lui de dire ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Simplement il faut que le citoyen soit informé ».

M. Pierre-André Spahn déclare ses intérêts, il habite la Commune de Montreux, accessoirement il y travaille aussi. Dans l'article 49 du règlement du Conseil, effectivement on parle au niveau des commissions que l'on doit déclarer nos intérêts s'ils sont en relation avec l'objet concerné.

Cette motion lui pose un gros problème. En tant qu'assureur il est soumis au secret professionnel, donc il peut avoir des intérêts avec tel ou tel objet qui peut toucher différentes personnes ou sociétés, malheureusement il ne peut pas les déclarer. Il en va de même avec des banquiers, des médecins, avocats, notaires, etc.

M. Pierre-André Spahn trouve donc que l'on est assez policé ainsi, et il croit que l'on peut faire confiance à tout un chacun pour défendre ce en quoi il croit, en toute conscience, et il invite vraiment à refuser cette motion.

M. Olivier Gfeller ayant entendu maintenant M. Pierre-André Spahn déclarer ses intérêts, en disant qu'il habite dans la Commune de Montreux, alors que c'est forcément un fait requis pour faire partie de ce Conseil, il comprend mieux où est son problème avec les déclarations d'intérêts.

Quant aux doutes émis par le premier intervenant, ses doutes seront largement balayés une fois qu'il aura peut-être pris connaissance de la façon dont on s'y prend dans d'autres parlements.

M. Olivier Gfeller a fait partie d'un organe délibérant qui pratiquait de la sorte, cela se passait très bien, ça clarifiait les choses et cela évitait les tensions inutiles parce qu'ainsi tout était clair et on évitait peut-être des attaques trop personnelles, des dérapages ou simplement des sous-entendus.

Il a ressenti l'argumentation de M. Jean-Marc Forclaz comme un peu fâcheuse, parce que

c'était un petit peu comme s'il voulait maintenir la tradition de l'oral à Montreux. C'est une chose que l'on a reprochée aussi au niveau de l'Exécutif, donc à son avis, la proposition de M. Alexandre Staeger vient à point nommé pour clarifier les choses, aussi pour les nouveaux arrivés. Car cela est arrivé, que le groupe oublie de prévenir un nouvel arrivé qu'il devait déclarer ses intérêts, et cela avait provoqué un petit échange inutile, ce qui ne serait pas arrivé si au début l'on avait clarifié les choses et si les gens remplissaient leur feuille.

Il croit que le système proposé est assez simple et il propose, dans cette période un peu difficile pour la Commune, de faire cet effort de clarification et de transparence.

M. Caleb Walther déclare que les propos que vient de tenir M. Olivier Gfeller correspondent à peu près à ce qu'il voulait dire, à savoir que pour M. Walther ce n'est pas vraiment nécessaire de modifier le règlement actuel.

Il est vrai qu'il y a des personnes nouvelles qui ne connaissent pas les intérêts d'autres personnes. Mais pour lui, l'argument déterminant, c'est que même si le règlement actuel peut suffire, la question a été posée. Et il faut comprendre la signification du refus de cette question, comment cela va être interprété par la population? A-t-on des choses à cacher? Est-ce que vraiment cela pose problème?

Si les arguments que l'on avance c'est que c'est un peu compliqué, cela n'est pas suffisant. Certes, on a beaucoup de peine à avoir une liste d'e-mail à jour du Conseil communal, si cela est déjà difficile alors ce sera encore plus difficile d'avoir cette liste d'intérêts, mais il faut essayer. Comme l'a dit M. Olivier Gfeller, on a cela ailleurs, au Grand Conseil, dans d'autres Conseils communaux, on peut aller de l'avant, ce n'est pas quelque chose de compliqué.

Pour M. Caleb Walther c'est surtout le message que l'on pourrait faire passer en cas de refus qui l'inquiète. Il invite donc à accepter cette proposition.

M. Alexandre Staeger désire répondre à M. Pierre-André Spahn qui a mis en avant l'argument du secret professionnel, ce qui est tout à fait pertinent. Le problème c'est que si M. Spahn avait juste pris le temps de relire le développement dans le PV, M. Staeger fait déjà mention de ce projet de faire une réserve en faveur du secret professionnel.

M. Olivier Mark soutiendra ce postulat parce qu'il ne s'oppose pas à ce que l'on se penche sur les problèmes de déclaration d'intérêts, bien entendu. Mais c'est la tenue d'un registre qui lui pose un vrai souci, car il pense que ce registre ne sera jamais à jour, pas plus que ne l'a été le site Internet du Conseil communal et il suggère vraiment que la commission se penche sérieusement sur ce problème du registre parce que ça c'est vraiment quelque chose qui va être problématique.

Maintenant, réglementer c'est une bonne chose, mais il y a des limites à toute réglementation. Si on pouvait réglementer la probité on aurait bien moins de problèmes.

M. Pierre Rochat, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

Au terme de cette réflexion collective et en conclusion, la commission vous recommande par 7 voix favorables, 1 opposition et 1 abstention, d'accepter cette motion et de l'envoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

M. le Président passe au vote.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération par 38 OUI, 23 NON et 3 abstentions.**

**POMPES FUNÈBRES**  
de la  
**RIVIERA**

Massimo Carbonara  
Anne-Catherine Scyboz-Gex  
Yves Scyboz

Tél. 021 961 11 12

**8.6. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Maximilien Graf demandant de sauver et dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux (rapp.: M. Caleb Walther);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther souligne qu'il y a un sondage en ligne sur le site communal, et qu'en page deux il y a le lien. Il n'est pas certain que cela apportera grand-chose, mais on peut volontiers y participer.

M. Pierre-André Spahn déclare ses intérêts. Il est Président de la SICOM, la Société Industrielle et Commerciale de Montreux. A ce titre et en partenariat avec la Municipalité, une étude a d'ores et déjà été entreprise sur la faisabilité d'un nouveau marché à Montreux. On réfléchit sur le jour, le lieu, que pourrait-on faire de ce marché? La caravane est en route. On travaille déjà dessus.

M. Pierre-André Spahn ne peut donc qu'encourager à soutenir ce postulat qui donnera un avis positif, il ose l'espérer, s'il est accepté, pour la continuation des travaux. Mais il enfonce un peu des portes ouvertes vu que le travail est déjà en cours et bien avancé.

Le rapport qui doit être rendu à la Municipalité est prévu pour fin octobre, on attendra le Sommet de la Francophonie pour le rendre. On avance dans le sens demandé par le postulant, et si ce postulat est accepté cela donnera un peu plus d'encouragement pour aller le plus vite possible.

M. Michel Zulauf déclare qu'au début de sa carrière au Conseil communal il s'est beaucoup engagé pour le sauvetage du Marché couvert, et il croit que c'était une nécessité.

Mais ce soir il est un tout petit peu dubitatif lorsqu'il s'agit de sauver le marché. Ce marché est actuellement véritablement minable et il ne voit pas très bien en quoi une intervention telle que celle de ce soir peut changer les choses.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Caleb Walther, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande de prendre en

considération le postulat de M. Graf demandant de sauver et dynamiser le marché de Montreux, institution plus que centenaire et par là même, favoriser les producteurs et artisans régionaux. Aucun délai n'a été fixé, étant entendu que c'est suite aux conclusions du groupe de travail que la Municipalité pourra prendre des décisions et soumettre, en même temps que le rapport en réponse à ce postulat, un éventuel préavis.

M. le Président passe au vote.

**Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat avec 1 avis contraire et 1 abstention.**

**8.7. relatif aux collaborations et aux flux financiers entre la Commune de Montreux et la société Centre de Congrès Montreux SA (CCM SA) (13/2010) (rapp.: Mme Irina Gote);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

[...]

Après un large échange, Mme Irina Gote, Présidente rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

En conclusion, c'est par **7 oui et 2 non** que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes telles qu'amendées:

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX**

**vu** le rapport-préavis no 13/2010 de la Municipalité du 7 mai 2010, relatif aux collaborations et aux flux financiers entre la Commune de Montreux et la société Centre des Congrès Montreux SA (CCM SA),

**ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

1. De poursuivre le soutien à la société CCM SA par le versement d'une subvention annuelle de Fr. 1'000'000.- à titre de participation aux charges d'exploitation de la société Centre de Congrès Montreux SA (CCM SA);
2. De porter aux budgets 2011 à 2015 une subvention annuelle de Fr. 1'000'000.- au compte «Participation Frais d'Exploitation»;

3. De créer à cet effet, dès 2011, un nouveau compte de subvention No. 161.3653 en remplacement du compte 161.3161;

4. D'attribuer dès 2011 et jusqu'en 2015, un montant annuel de Fr. 1'500'000.- à une provision pour l'entretien lourd du bâtiment du centre de congrès et d'exposition; l'utilisation de cette provision sera proposée par la Municipalité au travers du budget annuel ou au travers des budgets spécifiques;

5. D'accepter que la société CCM SA dispose de réserves, avec les montants plafonnés suivants:

Réserve générale	500'000.-
Réserve spéciale	2'000'000.-
Réserve de renouvellement mobilier, équipement	2'000'000.-
	<u>4'500'000.-</u>

6. D'accepter qu'après alimentation des trois réserves jusqu'au plafonnement prévu, le solde du bénéfice d'exploitation soit utilisé de la manière suivante:

- Compensation de la subvention annuelle de la Commune de Montreux aux charges d'exploitation de CCM SA;
- Affectation du solde au titre de loyer payé à la Commune jusqu'à concurrence de Fr. 3'000'000.- (moyenne de 175.-/m2);
- Versement du solde éventuel sous forme de dividende sur le capital actions de la société CCM SA;

7. De créer une ligne supplémentaire, dès 2011, aux comptes et budgets communaux, imputation No 161.4362, intitulé «Participation forfaitaire B2 Ouest» et d'y porter le montant correspondant;

8. De donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

M. le Président passe au vote sur les conclusions du rapport-préavis amendé.

**Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à la majorité moins 4 avis contraires.**

**8.8. relatif à une demande de crédit de Fr. 450'000 pour l'étude d'un projet de quartier modèle sur le site des «Grands Prés» à Baugy (14/2010) (rapp.: M. Patrick Aubort);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.



**Nouveau au Centre-Ville à Montreux**

la Fondation Balcons du Lac est heureuse de vous annoncer l'ouverture de son nouvel établissement de 43 lits C de gériatrie et psycho-gériatrie, ainsi qu'un UAT de 12 places.

Avenue du Casino 25, 1820 Montreux

Tél. 021 963 78 90 - palmiers-centreville@vtxnet.ch

Fondation Balcons du Lac, Ch. Eaudine 4, 1820 Territet - fondationbalconsdulac@aby.ch

## Fairmont Le Montreux Palace - Un programme de fêtes de fin d'année renversant

Fairmont Le Montreux Palace, vous propose un programme de fêtes de fin d'année plein de féerie, de rendez-vous succulents et de moments de détente.

Pour commencer par le début de la journée parlons du brunch de Noël et du Nouvel An, avec des mets de choix, foie gras, huîtres, homard... en buffets chauds et froids. Après avoir profité du Marché de Noël, venez découvrir notre promotion caviar au Harry's New York Bar ou à la Brasserie du Palace.

Puis le 24 décembre, dès 19h, La Brasserie du Palace vous reçoit pour un repas de Noël fastueux avec ses terrines de foie gras, noix de Saint-Jacques ou encore suprême de pintade rôti.

Pour le Nouvel An, vous aurez le choix entre trois ambiances différentes dans le fleuron de l'hôtellerie montreuusienne: la gastronomie du Salon Grammont avec un menu de roi en compagnie du duo Jean-Michel Maillot et Hollis Stephen, jazz, gospel et variété. Une atmosphère plus familiale à La Brasserie qui propose aussi une carte festive et sa musique latino.

Une ambiance internationale et festive au Harry's New York Bar qui se transforme en restaurant pour l'occasion et met les petits plats dans les grands.

Et si vous êtes à la recherche d'idées de cadeaux, n'hésitez pas à vous renseigner sur les nombreux forfaits proposés par Fairmont Le Montreux Palace: offrez un séjour inoubliable qui comprend une nuitée en chambre double avec dîner de gala pour la nouvelle année. Ou encore l'accès au Spa pour prendre le temps de savourer un moment de détente et de bien être à deux. Sans oublier les douceurs de Noël à offrir: truffes à

la crème fraîche, marrons glacés... ou les incomparables bûches de Noël. Pourquoi ne pas en faire profiter vos proches?

**Renseignements:**  
**Fairmont Le Montreux Palace,**  
**Grand-Rue 100, 1820 Montreux.**  
**Tél. 021 962 12 12. [www.montreux-palace.ch](http://www.montreux-palace.ch)**



## Le salon Coiffure Féminine Masculine change d'adresse



Eleonor (à gauche) en compagnie de Patricia sa fidèle collaboratrice.



Après 33 ans passés à la ruelle du Vuagnard, Eleonor change d'adresse et installe son nouveau salon à la rue de l'Eglise Catholique 12. *«Je ne tourne pas une page mais je commence un nouveau livre»*, déclare-t-elle en précisant qu'elle compte poursuivre ses activités comme auparavant, coiffer les femmes et les hommes d'une clientèle fidèle depuis de nombreuses années.

Eleonor travaillera toujours en compagnie de Patricia dans ce nouvel espace qui reflète l'esprit des deux femmes.

**Coffure Féminine Masculine,**  
**rue de l'Eglise Catholique 12,**  
**1820 Montreux**  
**Tél. 021 963 02 06**

**NOUS VOUS ATTENDONS VOLONTIERS LORS DE VOTRE SOIRÉE ET REPAS D'ENTREPRISE, DANS UN CADRE TYPIQUE DU TERROIR VAUDOIS, DÉGUSTEZ L'UNE DE NOS SPÉCIALITÉS ACCOMPAGNÉES DE NOS GRANDS CRUS SUISSES.**



- TARTARE COUPÉ AU COUTEAU
- FONDUES DIVERSES
- VIANDES SUR ARDOISE
- SPÉCIALITÉS DIVERSES

**Ouverture:**  
 Lunch 12h00 - 24h00 | 01 8600 - 21h00  
 Cuisine jusqu'à 23h00 | Toutes cartes de crédit

**Reservez en ligne** **Paying à l'avance**  
 Rue Industrielle 206 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 23 78 - Fax 021 963 13 33  
[info@caveaudesvignerons.ch](mailto:info@caveaudesvignerons.ch) - [www.caveaudesvignerons.ch](http://www.caveaudesvignerons.ch)

**LA DIRECTION ET TOUS LES COLLABORATEURS DU CAVEAU DES VIGNERONS «CHEZ GLORIA» VOUS SOUHAITENT DE TRÈS AGRÉABLES FÊTES ET UNE BONNE ANNÉE 2011.**

M. Olivier Blanc soutient tout à fait ce projet, cela dit il faut absolument que dans cette étude on tienne compte de la valeur naturelle que constitue la châtaigneraie, une réserve naturelle sise à proximité. Il convient donc, pour sauvegarder efficacement celle-ci, de prévoir une zone tampon qui aille évidemment au-delà de ce qu'exige la législation forestière.

M. Lionel Winkler donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme le laisse transparaître le rapport de la commission, l'absence de cahier des charges précis a créé un certain malaise au sein de la commission: il n'est pas normal qu'il revienne au mandataire d'établir le cahier des charges définitif par le biais de l'avant-projet.

Ce rôle revient au maître de l'ouvrage, soit à la Municipalité, et il aurait été logique qu'à l'issue du concours d'idée, une réévaluation des objectifs initiaux soit faite, et qu'un cahier des charges plus précis soit établi, en précisant notamment le nombre de logement souhaités, les différentes typologies et affectations, la densité construite, un plan financier, etc., en formulant également une lecture critique du projet lauréat (par exemple sur les aspects d'économie d'énergie, incompatibles avec le coefficient de forme des bâtiments!).

Mais rien n'a été fait, et la Municipalité ressort le même cahier des charges que celui du concours, avec des objectifs très généraux, donc flous, déléguant ainsi à un mandataire totalement extérieur aux problématiques locales, la responsabilité de définir un programme!

L'hebdomadaire le Régional de début juillet 2010 présentait une problématique analogue, à Aigle, avec le lancement d'un concours d'architecture pour la réalisation d'un quartier de 200 logements sur 11'000 m<sup>2</sup> de terrain, pour un budget de Fr. 30 millions (par comparaison, nous envisageons 80 logements sur 25'000 m<sup>2</sup> de terrain pour un budget de 45 millions à Baugly!)

Montreux a déjà la réputation d'être le paradis des résidences de luxe, elle aura bientôt celle des logements sociaux de luxe!

Outre cette comparaison de données quantitatives et économiques, l'intérêt de la démarche de la municipalité d'Aigle, c'est qu'elle associe dès le départ du projet tous les acteurs qui permettront de mener à terme l'opération, soit une coopérative d'habitation, ainsi que les habitants et commerçants du voisinage.

Très souvent, des projets élaborés dans le vase clos soit de l'administration, soit d'un bureau d'urbanisme ou d'architecte, même s'ils ont des qualités formelles ou esthétiques reconnues, s'avèrent inadaptés à une réalité économique et sociale.

Le groupe PLR a le sentiment que la Municipalité, par manque de vision, nous entraîne dans cette direction, ce qui est inquiétant.

Pourquoi une telle précipitation? Pourquoi ne pas se donner maintenant le temps de la réflexion, plutôt que de laisser se figer un projet inadapté en vase clos?

Nous n'avons pas d'autres terrains qui permettent une opération d'envergure avec un caractère social fort à Montreux. Le groupe PLR, favorable à une telle réalisation, est bien déterminé pour que ce patrimoine ne soit pas gaspillé.

Nous proposons donc l'ajournement du vote sur cet objet jusqu'à ce que la Municipalité nous présente un cahier des charges plus précis, répondant notamment aux préoccupations énoncées par les commissaires, ainsi que le choix des partenaires pressentis pour la réalisation de l'opération.

C'est donc dans le sens l'art 125 de notre règlement, que nous proposons une motion d'ordre afin de renvoyer cet objet à la Municipalité qui complètera ce préavis par un cahier des charges clair et précis.

Je vous suggère bien évidemment de soutenir cette motion d'ordre ainsi que le renvoi en Municipalité et vous remercie de votre attention».

M. le Président demande, selon l'article 125 du règlement, si la motion d'ordre est appuyée par au moins 10 Conseillères et Conseillers? Cela est largement le cas.

M. le Président ouvre donc la discussion sur la motion d'ordre.

M. le Syndic Pierre Salvi regrette que cette façon d'aborder cette question, soulevée par M. Winkler, ne le fût pas, dans les mêmes termes, dans le cadre des travaux de la commission.

Tout en constatant, pour le surplus, qu'il y a eu un malentendu, qui a pu être levé puisqu'effectivement le cahier des charges qui permettait de lancer le concours avait été présenté, puis adopté par le Conseil communal au travers du préavis qui permettait de participer à ce concours en s'inscrivant.

A partir de là, ce que l'on a fait, comme cela avait été annoncé dans le cadre de la commission, c'est de produire un document, dont vous avez pu prendre un exemplaire en arrivant, qui reprend effectivement les éléments programmatiques du cahier des charges en les détaillant, en donnant une explication de façon à ce que chacun comprenne bien quels sont les enjeux qui sont derrière ces objectifs.

On parle de vase clos dans la réalisation d'un tel projet. M. le Syndic Pierre Salvi pense que l'on peut prendre des distances par rapport à cela, dans la mesure où cela a fait l'objet d'un concours international, pour lequel il fallait s'inscrire et il n'y avait pas de limite, à priori, quant au nombre de participants.

Et ce qu'il y a eu d'assez extraordinaire, on sortait, une fois n'est pas coutume, du sérial régional, pour tenter de trouver une réponse originale, peut-être novatrice, sur cette question d'aménagement du territoire. Donc en aucun cas un vase clos.

D'autre part, on parle ici d'associer des partenaires, alors certes les partenaires vont être associés, et il n'est pas dit ici qu'il n'y aura aucun contact avec l'Association des intérêts de Chailly, voire avec celle de Baugly, de Tavel, etc. On n'en parle pas, on ne dit pas qu'il n'y aura aucun contact parce que la Municipalité ne le veut pas, avec des coopératives, etc.

Il en veut pour preuve, au contraire, que l'on a eu des sollicitations qui sont déjà parvenues, telle coopérative qui souhaiterait être partenaire pour un bout, tel autre constructeur de la place pour une autre qualité d'habitation, donc il n'y a aucune volonté de fermer quoi que ce soit en terme de dialogue. Il y a simplement la volonté d'affiner ce qui est le résultat d'un objet de concours, en forme d'avant-projet, pour vérifier, en terme non plus d'hypothèses cette fois-ci, mais de réalité, si les hypothèses et le cadre programmatique peuvent s'intégrer à l'intérieur du projet.

Et c'est au stade de l'avant-projet, que l'on peut à ce moment-là, par exemple, chercher des partenaires qui diront: «Par rapport à cette partie je souhaite être associé pour la construction, la viabilisation, etc.», mais pas aujourd'hui.

Aujourd'hui, au travers de l'avant-projet que l'on veut obtenir au travers de ce crédit, on vérifie simplement les hypothèses qui sont celles qui sont traduites par un résultat de concours, et par cette demande de crédit qui permet de vérifier que les hypothèses, au travers du projet retenu, peuvent se matérialiser.

M. Le Syndic Pierre Salvi aimerait encore rajouter, que évidemment cela va à l'envers de ce qui a été évoqué par rapport au manque de vision, parce que justement l'on a fait appel à une vision européenne pour trouver une réponse et que pour le surplus il ne s'agit en aucun cas de créer des logements sociaux de luxe, parce qu'il rappelle ici, que pour que les logements sociaux puissent être considérés comme tels, il y a des questions de construction, de normes de construction qui doivent être respectées, des surfaces, etc. Il y a aussi des questions de prix, on ne peut pas construire des logements sociaux reconnus et soutenus par l'Etat, et par conséquent par les Communes, s'il ne restait pas un standard de prix imposé.

Donc de ce point de vue-là il y a toutes les garanties, les logements sociaux resteront des logements sociaux avec le standard qu'on leur connaît.

M. Olivier Gfeller déclare que le groupe Socialiste ne voit pas vraiment de raisons de retarder l'avancée de ces travaux. On a eu tout à l'heure un commissaire, qui au cours du même débat a réussi à féliciter la Présidente pour la qualité de son rapport pour ensuite lui reprocher qu'il manquait des informations qu'elles devaient fournir par ailleurs.

Là on a une autre intervention qui félicite la Municipalité pour ce beau projet mais qui veut le retarder, en disant qu'il n'y a pas de cahier des charges, alors que l'on a largement eu l'occasion, lors des débats précédents, de s'exprimer à ce sujet-là et de faire part des attentes que l'on a. Sur le plan technique pur, M. le Syndic Pierre Salvi a largement répondu.

On souhaite aller de l'avant, c'est un beau projet, M. Olivier Gfeller croit que la perspective des élections échauffe un peu les esprits et pousse à certaines contradictions qui lui semblent fâcheuses pour la bonne avancée des projets dans cette commune. M. Emmanuel Gétaz ne voit pas très bien où M. Olivier Gfeller veut en venir avec les élections. M. Gétaz a fait partie de cette commission avant l'été. Lors de cette séance, on a demandé à recevoir ce document. Il y a eu un engagement clair de la Municipalité de le transmettre.

M. Gétaz en prend connaissance à l'entrée du Conseil Communal, à moins d'avoir raté un envoi postal ou un mail qui se serait perdu, comment peut-on étudier ce cahier des charges en pleine séance?

On parle du plus grand projet immobilier piloté par la ville, non seulement de la législature mais probablement de la décennie. M. Emmanuel Gétaz appuie la demande présentée par M. Lionel Winkler, car il ne peut pas voter sans avoir pris connaissance de ce document. La Municipalité ne doit pas nous le transmettre à l'entrée de la séance mais bien entendu à l'avance.

M. Patrick Aubort précise à M. Emmanuel Gétaz que ce document a été transmis par e-mail quelques semaines après la séance et il a cru comprendre que quand M. Gétaz l'a contacté qu'il avait eu un petit problème avec son ordinateur. M. Aubort aurait dû le faire suivre, mais ce document est venu depuis l'Administration communale, mais il pense que d'autres l'ont reçu.

M. André Groux voulait justement aussi préciser, à l'intention de M. Emmanuel Gétaz, que ce document avait été transmis en date du 22 juillet dernier.

Dans le titre de ce document, il est écrit: «... l'étude d'un avant-projet de quartier modèle». Il est donc évident que ce projet-là suscite énormément d'attentes, de tous ordres, de la part de Conseillers communaux on a eu l'occasion de le remarquer aussi dans le cadre de la commission.

Alors, évidemment on peut reculer, reculer peut-être pour mieux sauter, il n'en sait rien. En fait il s'agit de l'étude d'un avant-projet, et après il y aura encore des discussions, on peut effectivement demander des informations complémentaires et dans 10 ans on sera peut-être toujours entraîné de discuter de ce magnifique projet.

En ce qui le concerne, M. Groux espère que l'on pourra effectivement prendre des décisions ce soir.

M. Caleb Walther, vu que ce document aurait dû être fourni aux commissaires, croit qu'il n'y a pas nécessité de renvoyer cela à la Municipalité, mais éventuellement à la commission. Il pense que la commission aurait dû dire: «On a vu ce document, il faut vraiment en rediscuter». Il a de la peine à s'exprimer à la place de la commission, mais comme il a participé à la première commission, il rejoint les propos de M. André Groux, on veut faire quelque chose de modèle, on veut faire plaisir à tout le monde, et après l'on voit que c'est trop contraignant, à son avis ces discussions ne sont pas vraiment nécessaires.

Maintenant si les commissaires disent: «Vu que ce document existe, vu que tout le monde n'en a pas eu connaissance, il faut se réunir pour en discuter une nouvelle fois», pourquoi pas, mais renvoyer à la Municipalité cela lui paraît inutile.

M. Pierre Rochat déclare qu'une fois n'est pas coutume, mais là il est parfaitement d'accord avec M. Emmanuel Gétaz, on devait avoir des documents et ces documents ne sont remis qu'ici, juste avant la séance.

M. Pierre Rochat trouve, sincèrement, que ce projet-là est enthousiasmant, c'est convaincant, c'est effectivement intéressant, mais il faut aussi que l'on puisse travailler correctement sur ce projet. Les interventions qui ont été faites, sont des interventions documentées, par des personnes qui savent de quoi elles causent et en l'occurrence elles n'avaient pas tous les éléments pour pouvoir avancer.

Il invite donc à soutenir cette motion d'ordre au nom du PLR.

Dans son intervention précédente, M. Caleb Walther a oublié de déposer formellement une motion d'ordre.

M. le Président demande si 9 autres Conseillers et Conseillers appuient cette demande? C'est largement le cas.

Il y a donc deux motions d'ordre, l'une demandant le renvoi à la Municipalité (variante une) et l'autre demandant le renvoi à la commission (variante deux).

M. le Président oppose donc les deux variantes et passe au vote.

#### **Le Conseil communal de Montreux accepte la variante deux.**

M. le Président passe au vote de la motion d'ordre retenue, soit le renvoi à la commission.

#### **Le Conseil communal de Montreux accepte la motion d'ordre retenue avec quelques avis contraires et quelques abstentions.**

Le préavis est donc renvoyé à la commission.

#### **8.9. relatif à l'achat à MM. Christian Constantin et Stefan Imboden, pour un montant de CHF 1'600'000.00 au maximum, de 47 places de parc en ouvrage, sises à l'avenue Belmont, sur**

#### **le niveau supérieur de la parcelle No 374, actuellement louées par l'Hôpital Riviera (15/2010) (rapp.: M. Yves-Laurent Kundert);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. le Municipal Christian Neukomm se permet une petite précision par rapport à une phrase qui a été écrite dans le rapport, page 2, qui dit que: « De plus, des places de parc vont disparaître suite aux travaux sur l'avenue Eugène Rambert et avenue Belmont: 30 places de parc disparaîtront de cette zone », il peut heureusement rassurer aucune place ne sera perdue, la centaine de places existantes seront conservées à l'issue des travaux.

M. Olivier Mark donne lecture de son intervention:

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Dans une première analyse, comme cette affaire est présentée, cette acquisition paraît intéressante, et mes premières conclusions étaient semblables à celles de la commission.

Il semble en effet que ce placement ne soit pas mauvais d'un point de vue du rendement financier, en partant du principe que ce parking est en excellent état.

Mes premiers doutes sont apparus lorsque ce dernier aspect a été mis en cause, et je me suis mis à examiner cet objet sous un angle différent, plus critique, au vu de ce risque supplémentaire.

En fait, chers collègues, quels avantages fondamentaux procurons-nous aux citoyens en achetant ce parking, d'ores et déjà construit? Quelles nouvelles prestations apportons-nous à la population montreuusienne? Les habitants du quartier auront-ils des nouvelles possibilités de parcage après que nous ayons conclu cette affaire? Qui profitera le plus de cette transaction? Est-il nécessaire de la conclure?

Les réponses sont claires. Non, nous ne créons pas de nouvelles places de parc, car elles sont déjà construites. Non, les habitants du quartier ne profiteront pas de baisses de prix pour leurs places, qui sont déjà louées, et dont les baux actuels ont servi de base pour les calculs de rendement qui nous ont été soumis. Non, nous ne créons aucune nouvelle prestation pour les citoyens avec ce montant de 1 million et 600'000 francs.

Chers collègues, cet argent doit servir à des investissements plus intéressants. Utilisons ces ressources pour des nouvelles réalisations qui apportent un vrai développement économique, et une vraie augmentation de la qualité de vie dans la Commune. Ce n'est pas le cas de cette transaction.

Les contribuables n'ont pas payé des impôts à la collectivité pour de telles opérations à faible rendement.

Cette transaction profitera plus au promoteur qu'aux citoyens contribuables. Ne soutenons pas cette politique. Prenons nos responsabilités et rejetons ce préavis».

M. Domenico Silleri donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En lisant ce PV au recto de la première page, 4<sup>ème</sup> paragraphe, depuis le bas, un commissaire a posé une question concernant les bacs sur le trottoir de la résidence Belmont 31.

Le Municipal ou le Responsable de l'urbanisme, présent à cette commission, a répondu que mal-

gré la servitude de passage, les acheteurs ont acheté, en toute bonne foi, et que les conseillers juridiques, consultés par la Commune, déconseillaient d'intervenir, cela en date du 28 juin 2010.

Je me permets de relever que le Conseil communal, dans sa séance du 3 mars 2010, trois mois avant, a voté la résolution Silleri et que la Municipalité devait tout mettre en œuvre pour que l'entier de l'espace public soit rétabli devant l'avenue Belmont 31.

En répondant ainsi, on peut faire comprendre, peut-être, que nous les Conseillers, qui avons voté la résolution Silleri, sommes de mauvaise foi.

Merci.»

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Des questions pertinentes ont été posées en commission. Les réponses tout comme le préavis, me semblent un peu lacunaires.

Je n'ai pas trouvé la date de construction du parking, mais dans le préavis il est dit que la promesse de vente et droit d'emption a été signée le 3 mai 2000. Cette construction a donc au moins plus de 10 ans.

1. A la question d'un commissaire: Existe-t-il un fonds de rénovation, la réponse est non. On ne peut que conclure que cette copropriété ne semble pas gérée de manière optimale si elle ne possède pas de fonds de rénovation, car cela signifie que s'il fallait par exemple, 24 heures après l'achat de ces 47 places de parc, faire des travaux pour fr. 100'000.- la commune passerait à la caisse pour près de la moitié de la facture!
2. Un autre commissaire contredit l'expertise qui dit, entre autres, que le bâtiment *présente un bon état général*, en relevant que «le joint de dilatation est usé et qu'il y a des fissures». Pas de réponse.
3. M. Feissli par contre répond à un commissaire que la Commune souhaite acheter 47 parts de 9,62 millièmes, soit 45% des voix de l'ensemble de l'ouvrage. Le règlement de cette copropriété est-il l'exception qui confirme la règle générale qui veut qu'un copropriétaire n'a qu'une voix même s'il est titulaire de plusieurs unités et, où ce n'est qu'en cas d'égalité des votes que la partie qui possède le plus de millièmes l'emporte sur l'autre partie.
4. Un autre commissaire soulève la question des bacs sur le trottoir de la résidence Belmont. Réponse, entre autres, *les conseillers juridiques consultés par la Municipalité ont déconseillé d'intervenir*. Oui, c'est vrai, mais avez-vous oublié que le Conseil communal, le 3 mars 2010 a voté, lors de la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Silleri, une résolution demandant à la Municipalité de tout entreprendre pour rétablir la situation telle qu'elle devait être. Où en sont les négociations avec la copropriété que vous souhaitez intégrer par cet achat? Cette résolution est-elle devenue lettre morte?
5. Bien sûr M. Constantin n'est plus propriétaire de la résidence, mais les copropriétaires du parking, sont pour la plupart les mêmes que les copropriétaires de la résidence. Pourquoi ne pas discuter avec l'administration de la copropriété de ces problèmes de courettes avant d'envisager cet achat.
6. Le préavis ne mentionne d'ailleurs ni qui gère cette copropriété, ni quelles sont les charges correspondant aux 47 places que

**D. Bottarel**  
**Agence Immobilière SA**

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

# Clin aux commerçants de

  
**MULLER**  
 OPTIQUE - VERRERIE DE CONTACT  
 Grand Rue 2 - 1820 Montreux  
 Tél. 021.963.38.23  
 Rainer Bätz, Opticien Diplômé

Rainer & Brigitte Bätz ainsi que leurs collaborateurs vous présentent leurs meilleurs voeux pour les fêtes de fin d'année.



BIENVENUE AU RESTAURANT

## LE MATARA

SUR LES QUAIS,  
DIRECTEMENT AU BORD DU LAC

\*

NOUVELLE CARTE D'HIVER  
SPÉCIALITES CANADIENNES

TOUS LES MARDIS  
**POT AU FEU**

TOUS LES JEUDIS  
**CHOUROUTE GARNIE**

\*

BEST WESTERN

  
**Eurotel Riviera**

RÉSERVATIONS AU 021-966 22 30

  
**Paradise CHALET**

**RESTAURANT**



**FONDUES**

**CHARBONNADE**

**SPÉCIALITÉS  
VAUDOISES**

**TERRASSE  
PANORAMIQUE**

Av. des Alpes 37 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 19 02 - Fax 021 963 19 03  
[www.paradise-montreux.ch](http://www.paradise-montreux.ch)

**OUVERT 7/7 de 6h00 à 24h00**



**Centre Administratif et Culturel**

Cité Centre abrite 2 salles de cinéma, la bibliothèque municipale, une ludothèque, une vidéothèque, un centre de danse.

Dans la partie administrative, il héberge également le siège européen de la Société Stryker Europe SA, une agence générale du Groupe Allianz, un Business Centre, un bar club discothèque, une boutique de prêt à porter, une auto moto école ainsi que d'autres entreprises du domaine administratif.

# de la Grand'Rue

*La*  
**Rouvenaz**





Resto - B&B - Wine Bar - Terrasse  
in Montreux

*La Vinoteca*



Wine Bar in Montreux

La Terrasse



115 Chemin de la  
Lado View 11 Montreux

L'Avenir



Cafe - Restaurant à Vevey

■ RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND  
 TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94  
 rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch

■ RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND  
 TÉL. ET FAX 021 921 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch  
 www.restaurantavenir.ch



## La Brasserie du Montreux Palace Promotion Huîtres dès le 3 décembre



### Venez déguster notre promotion d'huîtres :

Huîtres fines de Claire n°2  
 Huître spéciale de Claire Dangaly n° 2  
 Huître du Cap Ferret, banc d'arguin de Catherine Roux

### Venez les savourer après une balade !

Ouvert tous les jours de 8h00 à 22h30  
 Réservations au : 021.962.13.00  
 restaurants.montreux@fairmont.com



*Fairmont*  
LE MONTREUX PALACE



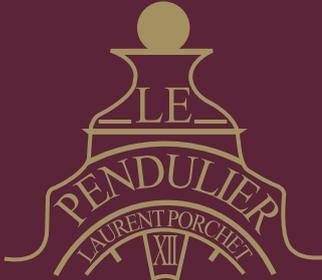
## L'EXOTIQUE

LA BOUTIQUE À RÊVES

### Livraison dans le monde entier

info@artgiftgallery.com  
 www.artgiftgallery.com

Grand Rue 16 - 1820 MONTREUX  
 Tél. +41 21 963 43 10 - Fax +41 21 963 43 08



Horloger  
Réparation, vente, achat  
Devis gratuit

**Pendules**

Grand Rue 22 - Montreux  
**021 963 59 47**

## Avenue du Casino



## Hotel Helvetie

De lundi à vendredi: Plat du jour à Fr. 19  
 Le restaurant se trouve au 1<sup>er</sup> étage de l'hôtel – Fermé le dimanche

A votre disposition sur demande  
 Pavillon d'époque sur les toits de l'hôtel pour repas privés jusqu'à 12 personnes  
 Salon-bibliothèque pour le thé l'après-midi  
 Salles pour séminaires, réceptions et banquets

Avenue du Casino 32 – 1820 Montreux – Tél. 021 966 77 77 – www.helvetie.ch

*Spécialité  
 Filet de bœuf, sauce aux morilles  
 Vins de la région à prix doux*

l'on nous propose d'acquérir. Le seul chiffre mentionné est le revenu locatif annuel de 79'200.- brut ou net? et conclut: *s'agissant d'une copropriété, sa gestion n'engendrera pas de besoins nouveaux en matière de personnel communal.*

Au vu des nombreuses questions non-élucidées, je vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers, de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour éclaircissements, négociations au sujet des courettes et compléments d'informations».

M. le Président demande si c'est une motion d'ordre?

Mme Jocelyne Bouquet répond que tel est le cas.

M. le Président demande si cette demande est appuyée par au moins 9 autres Conseillères et Conseillers? C'est bien le cas.

M. le Président ouvre la discussion sur la motion d'ordre pour le renvoi à la Municipalité.

M. Pierre-André Spahn a bien compris la motivation de la préopinante, toutefois et conformément à ce qu'a dit un collègue précédemment, on veut refuser ce préavis. Il ne s'agit pas de le renvoyer à la Municipalité, en l'état actuel des choses on ne veut pas acheter ces places de parc.

Il invite donc à refuser la motion d'ordre, mais surtout à refuser le préavis par la suite, par rapport à tous les arguments qui ont été mentionnés, le bâtiment qui n'est pas en bon état, on a 45% des droits de vote, donc on est soumis à la volonté des majoritaires et on a en fait aucun contrôle sur ce parking. Il faut donc refuser ce préavis sans motion d'ordre.

M. Daniel Manzini pense que juste avant la motion d'ordre, M. le Municipal Christian Neukomm pourrait peut-être donner quelques informations, notamment sur ces courettes, puisqu'il est dit que les acheteurs ont acheté de bonne foi. Apparemment, les vendeurs ont vendu de mauvaise foi.

Comme il y a une résolution, s'il déclare qu'à l'heure actuelle tout est réglé, que la Municipalité a pris les devants, M. Daniel Manzini pense que l'on peut déjà aller de l'avant sur cet aspect, et qu'après on pourra décider si on l'achète ou pas. M. le Municipal Alain Feissli souhaite s'exprimer sur le fond, après que l'aspect motion d'ordre soit traité.

M. le Président passe au vote de la motion d'ordre pour le renvoi à la Municipalité.

### **Le Conseil communal de Montreux refuse la motion d'ordre avec une majorité d'avis contraires et quelques abstentions.**

M. le Municipal Christian Neukomm, pour revenir sur cette problématique des courettes, déclare qu'une résolution c'est une chose, mais le délai imparti à la Municipalité pour rendre sa réponse est de sa compétence et de sa capacité à absorber la surcharge de travail.

Actuellement la Municipalité n'a pas eu le temps de reprendre contact avec l'avocat, avec lequel va être entamé un nouveau round de négociations avec une nouvelle étude en vue d'essayer

de répondre, par l'affirmative, à la demande légitime du Conseil communal qui souhaite que soit réglé ce problème dans les meilleurs délais.

Malheureusement, la Municipalité n'a pas eu le temps de le faire jusqu'à présent, mais elle en prend bonne note et ce dossier va être relancé au plus vite.

M. le Municipal Alain Feissli désire reprendre quelques éléments de fond. Tout d'abord, l'un des éléments qui est ressorti dans la discussion du moment, c'est l'état général de ce bâtiment. Il croit que c'est Mme Jocelyne Bouquet qui l'a mis en lumière.

Il pense que l'on a effectivement deux avis qui s'opposent complètement. La Municipalité, pour affirmer le bon état sanitaire de ce bâtiment qui a effectivement une dizaine d'années, s'est basée et fondée sur le rapport de l'ingénieur civil.

Il faut être très clair dans le cadre des travaux de la commission, l'un des commissaires, qui lui est architecte, a émis des réserves et un avis parfaitement contraire au rapport que l'on a de l'ingénieur civil.

Fondamentalement, M. le Municipal Alain Feissli, croit qu'aujourd'hui sur la base d'une expertise d'un ouvrage tel que celui-ci, par un ingénieur civil, et bien rien ne permet à la Municipalité d'émettre un doute sur le rapport qu'elle a aujourd'hui entre les mains et qui signifie un bon état général sanitaire de ce bâtiment.

En ce qui concerne les courettes, M. le Municipal Christian Neukomm en a parlé. Il faut revenir peut-être sur un élément de l'intervention de M. Olivier Mark.

Quels sont aujourd'hui les avantages de procéder à ce type d'opération et l'affirmation de M. Olivier Mark qui évoquait le fait que finalement cette opération, à ce stade, n'allait profiter qu'au promoteur.

C'est justement, à peu près l'inverse, en ce sens que le droit d'emption, tel qu'il a été libellé il y a une dizaine d'années, offre effectivement la possibilité à la Municipalité de conduire cette opération aujourd'hui. Les avantages de la conduire aujourd'hui, la commission les a relevés et parfaitement compris.

C'est tout d'abord une nécessité de réserver l'avenir, là où M. Olivier Mark a raison, c'est qu'entre 2011 et le déménagement de l'Hôpital Riviera en 2015, effectivement il n'y a pas d'amélioration de la prestation, telle qu'on la connaît aujourd'hui, au profit de la population du quartier.

Par contre le fait de réserver l'avenir en étant effectivement propriétaire de cet ouvrage, c'est par rapport aux besoins effectifs de ce quartier, qui sont déjà relativement forts aujourd'hui. Et il y a lieu encore de garder en mémoire l'opération qu'il appellerait «Hôpital Riviera-Chablais» en ce sens qu'au moment du transfert effectif et de la mise en service de l'Hôpital Riviera-Chablais ou l'Hôpital Vaud-Valais, la Commune de Montreux redevient, à ce titre, propriétaire également de la parcelle de l'actuel hôpital.

Donc on sait que cette parcelle aujourd'hui, sans du tout préjuger de l'avenir et de l'affectation que nos successeurs décideront dans les

années 2015, 2016, voire au-delà, la certitude que l'on a, dans cette planification et au travers du plan directeur communal, c'est qu'effectivement il s'agit d'une parcelle qui a un très gros potentiel constructible. Et qui dit gros potentiel constructible, dit aussi peut-être, dans un certain nombre de cas, un certain nombre de besoins au sens de l'accessibilité du stationnement.

Alors, c'est bel et bien dans une vision stratégique à long terme, et on reproche parfois à la Municipalité de ne pas avoir cette vision stratégique à long terme, aujourd'hui, sur ce dossier-là, l'on démontre exactement le contraire. C'est effectivement sur cette vision stratégique à long terme qu'il est important de faire cette opération maintenant.

Finalement, le dernier point que M. le Municipal Alain Feissli évoquera, c'est que si le promoteur avait pu faire en sorte que ce dossier soit complètement oublié au fond des tiroirs et qu'il ne remonte pas à la surface, on peut imaginer certainement qu'il aurait été satisfait, à savoir que dans les faits, pour une fois et c'est un élément complémentaire, au travers du calcul que n'importe quel promoteur fait dans ce genre d'opération, on démontre que cette opération n'est pas inutile dans l'immédiat parce qu'elle maintient une situation, elle est parfaitement visionnaire et utile dans une projection d'avenir, mais en plus elle est économiquement favorable.

M. Christophe Privet déclare qu'après avoir entendu tous les partis, Montreux Libre soutiendra le préavis municipal comme cela a été le cas en commission.

En effet, le parc est un lien évident et stratégique avec le bâtiment de l'hôpital qui sera bientôt propriété de la commune. On doit donc garder le contrôle des places de parc qui sont en relation directe avec l'hôpital.

M. Pierre-André Spahn déclare que, pour une fois, il n'est pas d'accord avec M. le Municipal Alain Feissli. On a encore 5 ans pour acheter ce parking. Ces 5 années permettront déjà de voir l'évolution de l'état de ce parking.

Il fait un petit amalgame avec un préavis qui sera déposé plus tard. On propose un taux d'imposition inchangé, 1'600'000 et 2'200'000 à 2,5 points d'impôt, ne payons pas ce parking et baissions les impôts pour donner une fois quelque chose aux citoyens.

M. Olivier Mark rappelle que l'on a un droit d'emption jusqu'en 2016, donc personne d'autre pourra acheter ce parking jusqu'en 2016, ce qui laisse le temps, le cas échéant, de l'acquérir. Cela permettra de mettre bien des choses au clair, parce que lui qui imaginait qu'il s'agissait d'un placement tranquille, on est déjà entrain de discuter avec des avocats, il y a des litiges, ce placement n'est finalement pas si tranquille que cela.

Il faut utiliser ce 1,6 million pour de nouvelles places dans le cadre d'un futur projet. Si on construit de nouvelles places avec ce 1,6 million, plus tard on aura vraiment quelques dizaines de places en plus, pour le même montant. Alors que là on achète des places qui sont déjà utilisées, qui sont déjà construites.

M. le Municipal Alain Feissli s'excuse de remonter, comme l'on dit, « au crachoir » après l'intervention de M. Olivier Mark, mais il croit que M. Olivier Mark a mis en lumière peut-être un contre-argument qui est tout à fait intéressant.

M. Olivier Mark évoque aujourd'hui la possibilité de création de nouvelles places de parc, or typiquement un objet n'enterre pas l'autre, c'est le cas de le dire lorsque l'on parle de parking en ouvrage.

M. le Municipal Alain Feissli en veut pour preuve la démonstration aujourd'hui, que par exemple dans la zone des Planches, ou dans la zone de



**Retour d'hôpital, problème de santé.....**  
**Repas chaud à domicile**  
 7 jours sur 7 — Territet—Veytaux  
 un simple coup de fil: 021 962 44 82  
 www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch  
 EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr. 17.50

VOTRE BIEN-ÊTRE. EN TOUTE SÉCURITÉ.

l'avenue des Planches, au niveau du parc Donner, pour être très précis, c'est une zone qui a de très forts besoins et sur lesquels on travaille. Ce n'est pas parce que l'on procède à cette opération, que l'on va abandonner les autres opérations ailleurs.

Il en est exactement de même pour une autre étude qui est en cours et déjà bien avancée, c'est l'ouvrage que l'on appellera «parking d'échange de Chailly», le Conseil communal a déjà eu l'occasion d'être parfaitement informé sur l'ensemble de ces démarches.

Par rapport à la notion des nouvelles places, l'un n'occulte pas l'autre, l'existant ne va pas occulter le développement et puisque M. Olivier Mark a évoqué, et M. le Municipal Feissli croit que c'est l'un des éléments très intéressants qui permet peut-être à la Municipalité de donner un argument concret complémentaire, on voit que sur les objets sur lesquels on porte les études aujourd'hui, on estime aujourd'hui qu'une nouvelle place en ouvrage, son coût de réalisation est d'environ Fr. 100'000.-. C'est aujourd'hui ce que l'on a sur les différents projets qui sont en cours.

Et là effectivement, la possibilité qui est donnée à la Commune c'est d'acquiescer cet ouvrage, mais au tiers du prix pour ce qui concerne le prix à la place et ça c'est une démonstration complémentaire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Yves Laurent Kundert, Président de la commission, donne lecture des conclusions:

**CONCLUSIONS**

C'est par 7 oui, 1 non et 1 abstention que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 15/2010 de la Municipalité du 4 juin 2010 relatif à l'achat à MM Christian Constantin et Stefan Imboden, pour un montant de Fr. 1'600'000.- au maximum, de 47 places

de parc en ouvrage, sises à l'avenue Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle no 374, actuellement louées par l'Hôpital Riviera.

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à acquiescer 47 places de parc en ouvrage, sises à l'avenue de Belmont, sur le niveau supérieur de la parcelle No 374, actuellement loué par l'hôpital Riviera, à savoir:
  - Feuilles 374-86 à 374-132, niveau supérieur, places de parc No 1 à 47, lots 86 à 132 du plan;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'600'000.- au maximum;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie;
4. d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant de Fr. 400'000.- sur la prévision No 9281.471 «Aménagement de places de parc»;
5. d'amortir le solde de cette dépense, soit un montant de Fr. 1'200'000.- au maximum, par les comptes de fonctionnement (compte No 351.3312) sur une période de 30 ans au maximum;
6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux refuse les conclusions par 36 NON, 32 OUI et 4 abstentions.**

**8.10. sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 505'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement des chemins et ruelles de Planchamp-Dessous,**

**la mise en séparatif, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement de la place de jeux pour enfants (16/2010) (rapp.: M. Franco Meichtry);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Christian Allenbach déclare que le groupe des Verts est favorable, sur le fond, à ce projet de réaménagement, de requalification, de l'espace des chemins de Planchamp-Dessous. Le préavis bien documenté, montre judicieusement, que le but est la valorisation de l'espace public, l'amélioration du rôle social et promotionnel de cet espace qui concerne le village de Planchamp-Dessous, qui a été mutilé lors de la construction de l'autoroute. Ce serait une bonne chose de pouvoir recréer un espace social.

Il prévoit le pavage de la zone centrale, de maison à maison, sans trottoir, avec un réaménagement d'une place de jeux, qui se trouverait au centre, indiquant clairement le rôle de place de village, que devrait jouer cet espace. Malheureusement, il sert aussi de passage possible pour mener des voitures jusque dans la région de la Foge ou de Tavel.

M. Christian Allenbach sait bien que le rapport indique que des panneaux de restriction «bordiers autorisés» seraient installés, mais on sait tous l'effet dissuasif de ce genre de panneau sur un conducteur qui veut choisir un chemin plus rapide. C'est pourquoi il lui semblerait particulièrement opportun d'utiliser cette occasion de créer un espace de rencontres, un espace où la limitation de la circulation serait à 20 km/h et surtout donnerait la priorité aux piétons, aux enfants, et cela correspondrait tout à fait à l'orientation de cette transformation.

Pourquoi ne pas faire le pas et marquer cet endroit avec un début et une fin, qui pourraient être placés après l'accès au château du Châtelard, pour répondre à l'objection des cars et des voitures qui se rendent à cet endroit.

Il semblerait donc que cette proposition, qui avait été émise en commission et qui a été rejetée un peu rapidement, devrait pouvoir être étudiée.

**Maîtrises Fédérales**



**B. SCHNIDER SA**

**Ferblanterie  
Couverture  
Étanchéité  
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C  
Case postale 51  
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com  
www.bschnider.com

021 963 30 97  
021 963 44 93



*Passionément à Deux*

**MONIQUE TOUZEAU**

*Le Rêve commence déjà en déposant votre Liste de Mariage chez Touzeau*

ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE  
28, AVENUE DU CASINO · 1820 MONTREUX · 021 966 30 10  
WWW.TOUZEAU.COM

*VOTRE PARTENAIRE DANS L'ENTRETIEN DE VOS BATIMENTS*



**FACILITY SERVICES**

021 691 33 66  
www.hopp.ch  
info@hopp.ch

Le groupe des Verts propose donc une motion d'ordre, selon l'article 125 du règlement du Conseil communal, afin de renvoyer le préavis à la Municipalité, pour donner le temps d'étudier la mise en place d'une zone 20 km/h dans cette région.

M. le Président demande si cette motion d'ordre est appuyée par aux moins 9 Conseillères et Conseillers? C'est bien le cas.

M. le Président ouvre la discussion sur la motion d'ordre pour le renvoi à la Municipalité.

M. Pierre-André Spahn a l'impression de revivre le débat qu'il y a eu en commission. On n'a pas du tout passé rapidement sur ce point-là. Cela a été un point principal discuté lors de la commission. Il rappelle juste que la place de jeux n'est pas du tout sur la route dont on parle, elle est sous l'autoroute, à l'ombre d'ailleurs pour les enfants, ce qui est admirable. Cette route mène juste au village de Planchamp. C'est une zone où il y a une centrale électrique, qui doit être accessible par des camions, la mettre en zone 20 km/h supprimerait le «bordiers autorisés».

Il faut rejeter cette motion d'ordre et accepter ce préavis tel que présenté.

M. Olivier Blanc a eu l'impression que nombre de commissaires ne savaient pas ce dont on parlait. Quand il entend M. Pierre-André Spahn dire qu'un camion ne peut rouler en zone 20km/h, il se demande s'il n'a jamais vu une zone de rencontre.

Il ne sait pas non plus d'où sort cette idée que cela ne peut pas être en zone «bordiers autorisés». Il sait que quand on l'impose pour les zones 30 km/h, c'est une décision tout à fait arbitraire qui fait l'objet d'un recours, mais pour les zones 20 km/h il n'a rien lu de tel.

M. Olivier Blanc invite vraiment à renvoyer ce projet et à vraiment faire un aménagement qui requalifie l'espace public et qui redonne une nouvelle valeur aux objets. Il croit que l'on va tout à fait dans le sens du plan directeur, et il invite donc à soutenir cette proposition.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je dois dire que j'aurais souhaité, pour des raisons esthétiques, que l'ensemble du village soit pavé. Toutefois, je reconnais volontiers, suite à ce qui s'est passé aux Planches, que la pose de pavés ou non est une problématique complexe. Or il ne sait pas si recouvrir tout le village de pavés aurait fait plus de bruit que s'en tenir à ce que propose la Municipalité.

J'avais prévu de laisser passer cela, à la base, mais suite à la proposition du groupe des Verts, je dois avouer, que pour cette raison, cela sera intéressant si on crée une zone où l'on doit rouler à 20 km/h, peut-être que cela résout le problème du bruit des pavés, je ne le sais pas. On a vu qu'aux Planches, le fait d'abaisser la vitesse pouvait diminuer le bruit et peut-être que ce serait intéressant de le faire et je soutiens donc la motion d'ordre».

M. Jean-Marc Forclaz a un problème de compréhension. M. Christian Allenbach a parlé de «bordiers autorisés» ou de zone 20 km/h. Il croit comprendre que «bordiers autorisés» est plus restrictif. Il n'a pas tout à fait compris et demande des précisions. Il n'a pas compris la logique de remplacer une zone «bordiers autorisés» par une zone 20 km/h, et il n'est certainement pas le seul.

M. Christian Allenbach a simplement mis en doute l'effet dissuasif du panneau «bordiers autorisés» sur un automobiliste qui veut passer en transit. La zone 20 km/h est clairement indiquée et l'automobiliste sait qu'il va passer dans

une zone qui est prioritaire pour les piétons, c'est ça la différence, «bordiers autorisés», cela n'indique rien du tout.

M. Caleb Walther tient à préciser, par rapport aux propos de M. Alexandre Staeger, c'est que la motion d'ordre vise à obtenir une zone 20 km/h, donc de rencontres et de priorité aux piétons, mais pas pas de pavés. Ce n'est pas quelque chose qui coûterait plus cher, mais pour le groupe des Verts ces pavés ne sont pas une priorité, et tels qu'ils sont prévus maintenant cela correspond à quelque chose de cohérent et de pas trop cher. Il croit vraiment que la priorité c'est la zone 20 km/h, qui offre beaucoup plus de sécurité et de plaisir, notamment pour les enfants de ce village.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président passe au vote sur la motion d'ordre pour le renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Montreux refuse la motion d'ordre à la majorité moins quelques abstentions.

La discussion sur le préavis continue.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Franco Meichtry, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

#### CONCLUSIONS

En conclusion, c'est par 8 voix pour, une contre et aucune abstention, que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 16/2010 de la Municipalité du 4 juin 2010

l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 505'000.00 pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement des chemins et ruelles de Planchamp-Dessous, la mise en séparatif, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement de la place de jeux pour enfants

**ouï** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du revêtement des chemins et ruelles de Planchamp-Dessous, la mise en séparatif, le renouvellement de l'éclairage public et le réaménagement de la place de jeux pour enfants
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 505'000.00 TTC au maximum, sous déduction de la participation financière des riverains concernés;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'amortir directement le montant de Fr. 80'000.00 pour les travaux d'assainissement, par un prélèvement correspondant sur la provision «fonds des égouts» - compte No 9280.004;
5. d'amortir le solde de Fr. 425'000.00 par le compte de fonctionnement (compte No 431.3311), sur une période de 30 ans au maximum;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité moins 3 abstentions.**

**8.11. en réponse au postulat de M. Pierre Rochat intitulé: «La problématique des ravins de Saumont» (17/2010) (rapp.: M. Jean-Pierre Buholzer).**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Bernard Gret a participé à cette séance qui fût intéressante et large en débats et il tient, à ce propos, à remercier M. le Municipal Christian Neukomm de nous avoir satisfaits par la réponse apportée au postulat de M. Pierre Rochat.

Cela dit, le rapport du Président de la commission est peut-être incomplet. Il avait semblé, à M. Bernard Gret, que la volonté de poursuivre quand même, sur des planches d'essais, dans le sens d'une revégétalisation de ce versant de manière à anticiper les travaux qui interviendront de toute façon un jour, puisque l'on est en présence d'un accident géologique, avec une régression érosive, qui nécessiteront une intervention, que plutôt l'on s'y prendra, pour le système végétal, mieux et moins cher ce sera, plutôt qu'en finalité, faire des interventions lourdes de toute urgence.

Il invite donc la Municipalité à explorer cette piste plus concrètement plutôt que d'attendre des cieux pas forcément meilleurs.

M. Pierre Rochat remercie la Municipalité pour ce rapport ainsi que la commission pour l'avoir soutenu. Il insiste effectivement pour que l'on écoute M. Bernard Gret, cela lui paraît être assez important.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Pierre Buholzer, Président rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

#### CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité que nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**vu** le rapport 17/2010 de la Municipalité du 4 juin 2010 en réponse au postulat de M. Pierre Rochat intitulé: «La problématique des ravins de Saumont»

**ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### DECIDE

De prendre acte du présent rapport en réponse au postulat de M. Pierre Rochat intitulé: «La problématique des ravins de Saumont»

**Le Conseil communal de Montreux accepte les conclusions à l'unanimité.**

#### 9. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

**9.1. relatif à l'adoption du plan partiel d'affectation (PPA) «rue Gambetta – rue du Port» à Clarens (18/2010) (date de la 1<sup>ère</sup> séance de commission: mardi 14 septembre 2010 à 18 h 00);**

M. le Président ouvre la discussion générale, en précisant qu'il n'attend que des brèves déclarations, nous aurons tout loisir de débattre lors des prochaines séances, étant entendu que les 12 coups de minuit ne vont pas tarder à sonner.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Quelle extraordinaire surprise que ce préavis!

Alors que l'on nous avait expliqué que défendre le maintien de la ferme de Clarens condamnait pour de longues années tout développement de ce quartier, voilà qu'un PPA tout neuf, innovant et audacieux nous est proposé dans un délai record.

L'ancien projet, à l'architecture médiocre, détruisant une fois de plus un bâtiment important de notre patrimoine historique et architectural, se métamorphose en un projet prometteur, où la qualité des espaces public et privés semble particulièrement réussie.

Certes, quelques points restent à préciser, notamment sur les contraintes édictées pour la construction du bâtiment de sept étages au nord de la parcelle.

Ou encore sur l'utilisation de la ferme rénovée, dont on peut se demander pourquoi elle doit obligatoirement être dévolue uniquement à des «fonctions collectives et d'intérêt général».

Il n'en reste pas moins que pour la première fois depuis fort longtemps, la volonté de sauver le patrimoine existant l'a emporté.

C'est une victoire, qui prouve que nous ne sommes pas dépourvus de moyens face aux appétits des promoteurs qui n'ont que la rentabilité maximale comme objectif»

M. Pierre Rochat aimerait pouvoir partager l'optimisme de M. Emmanuel Gétaz. Il est vrai que finalement si on doit respecter les choix démocratiques qui ont été faits précédemment sur ce secteur, il faut reconnaître que l'on ne peut que se réjouir que les choses avancent.

Cela dit, il a cru comprendre que l'on a des intentions très précises quant à l'affectation de la grange et qu'il y a déjà quelques réflexions par rapport à la tour qui sera érigée au nord de la parcelle et que cela pourrait susciter quelques difficultés.

Il souhaite que dans le cadre de la commission puisse apporter des précisions sur les intentions du propriétaire actuel et les revendications qu'il pourrait faire en terme de prix de l'expropriation, le cas échéant si cela devait arriver, parce que cette problématique va être forcément être posée.

Il aimerait aussi que l'on remette, dans le cadre de la commission, le rapport fondé sur les règles 47 OAT, des préavis des services adressés à l'Etat de manière à être très bien orienté sur le raisonnement et la réflexion que la Municipalité a faits, d'autant plus que l'on sait que cela c'est joué à une voix près, dans le cadre du Conseil communal, sur le préavis précédent.

Il espère, comme M. Emmanuel Gétaz, qu'on en sortira. Il n'a rien contre les tours, mais il n'est pas si certain que cela aboutisse.

M. Olivier Gfeller aimerait juste dire, que comme tous ceux qui comme lui se sont battus pour que l'on maintienne la ferme, pour que l'on trouve une solution, que l'on est satisfait et remercier la Municipalité d'avoir rebondi si rapidement. Il y aura des discussions à avoir en commission. Malgré tout cela reste un endroit délicat à Clarens, auquel les gens sont très sensibles.

Clarens a subi pendant beaucoup d'années une construction un peu anarchique. Là on aménage de l'espace public, il faudra voir les solutions que l'on peut trouver pour cet endroit.

Mais il croit que c'est le mérite aussi d'un Exécutif que d'avoir pris acte de la décision du Conseil communal, même si l'on n'était pas

d'accord à l'époque, d'avoir cherché des arrangements, cela n'a certainement pas été facile du fait que c'est un endroit très délicat et il se réjouit de discuter en commission et de trouver la meilleure solution possible pour les habitants de Clarens et pour les collectivités publiques.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Montreux Libre: M. Emmanuel Gétaz

Membres: MM. Pierre Rochat, Rudolf Thomann, Olivier Mark, Olivier Gfeller, Ahmad Jahangiri, Pierre-Yves Nussbaum, Franco Meichtry, Michel Bongard.

M. le Président Guillaume Wicht demande à M. Emmanuel Gétaz de passer vers lui à la fin de la séance, il a un courrier à lui remettre.

## 9.2. relatif au projet d'arrêté d'imposition pour les années 2011 et 2012 (19/2010) (date de la séance de la commission des finances: jeudi 16 septembre 2010 à 18 h. 00);

M. le Président précise que le projet d'arrêté, selon l'article 111 alinéa 1, est transmis à la commission des finances.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Rochat donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de cette proposition municipale qui contient des observations intéressantes du contexte et une analyse utile. Merci donc à la Municipalité de ce préavis.

Imprégnés de nos convictions et de nos déclarations précédentes sur le sujet, la conclusion municipale ne nous convient pas.

Par le dépôt du titre d'une motion, en mai dernier, demandant une baisse des impôts, nous rappelions la teneur de nos intentions. Aujourd'hui, en présence de l'arrêté municipal, habité du même objectif évidemment, nous ne développerons pas cette motion, qui doit être considérée comme retirée, mais travaillerons par amendement(s) en commission des finances puis au plénum.

Nos observations restent les mêmes:

- La situation de Montreux est excellente.
- Les perspectives conjoncturelles sont bonnes.
- On veut trop bien faire par peur, on va au-delà de l'équilibre par excès de prudence. En trésorerie nette il n'y a plus d'endettement, la politique des budgets pessimistes nous paraît erronée.
- Le contribuable doit avoir un retour.
- Les questions de bascule et/ou péréquation doivent être prises en compte, mais sans en exagérer leurs effets.
- La pression pour distribuer des prestations et autres gratifications tous azimuts va augmenter sans réelle justification.
- Le groupe PLR en est convaincu, maintenant il faut faire un geste et baisser les impôts. Il n'y aurait aucune honte à être dans les communes aux taux d'impôt les plus bas, au plan régional comme au plan cantonal.

Chez nous plusieurs iraient jusqu'à une baisse de 5 à 6 points, mais c'est vrai que la Commission des Finances doit analyser les

choses. Charge donc à elle de nous proposer une baisse entre 2 et 6 points, représentant, sauf erreur un ajustement des recettes à budgétiser de l'ordre de 1,6 à 4,9 millions, voire étudier des variantes portant sur d'autres types d'impôt comme, par exemple, l'impôt foncier.

Ceci permettrait de faciliter directement des programmes d'investissement favorables à l'environnement, de la part des propriétaires et non pas passer par des systèmes compliqués qui justifient l'intervention de la commune.

C'est fondé sur le principe qu'on prend le risque de gérer moins finement et moins efficacement dans l'opulence, les collectivités comme les individus d'ailleurs, que le groupe PLR invite à aller dans le sens de cette réflexion.

Nous nous réjouissons déjà de lire le compte-rendu des travaux de la Commission des Finances à ce sujet et je vous remercie de votre aimable attention.»

M. Caleb Walther avoue qu'il n'est pas tellement surpris par les propos de M. Pierre Rochat. S'il y a bien quelque chose qui peut distinguer la gauche de la droite, c'est bien l'histoire des impôts, que la situation économique soit bonne ou mauvaise il y a toujours trop d'impôts pour la droite.

Il aimerait juste dire qu'il se souvient que quand il a été discuté de la motion pour l'aide concernant le coût des transports publics, il a été reproché à cette proposition un effet arrosoir, certains Conseillers ont même été jusqu'à dire à la Commune: «Merci à la Commune de m'offrir tant!».

Mais cette baisse d'impôts n'est-elle pas encore pire que l'effet arrosoir précédent? D'abord on donne surtout aux riches, quelque soit ce qu'ils font en échange. A son avis cette baisse d'impôts ne se justifie pas parce que la situation financière risque de s'aggraver très vite d'après ce qu'il a compris du rapport municipal et il croit qu'il y a d'autres manières maintenant pour aider les habitants de la Commune qu'une baisse d'impôts trop aveugle et qui ne permet pas d'avoir des effets incitatifs, et c'est la priorité que l'on devrait avoir.

M. Daniel Manzini n'est pas étonné par la proposition du PLR puisqu'elle était annoncée depuis plusieurs mois.

Par contre, en regardant un petit peu le tableau de la page 4, on ne peut pas nier l'évidence, la situation financière de la Commune n'est pas si excellente que cela structurellement. On passe d'une trésorerie à 82 millions en 2009 à un recours à l'emprunt à 20 millions en 2013. Alors effectivement si ces chiffres sont corrects, notre Commune a une situation structurelle qui n'est quand même pas si favorable.

On a eu des recettes exceptionnelles, les 50 millions plus les 25 millions, etc. Il est vrai que ceci a fortement aidé la Commune à pouvoir obtenir aujourd'hui une situation financière qui est saine et il s'en réjouit.

Maintenant, s'il prend une baisse de 2 ou 5 points d'impôts, il est vrai que si l'on fait le pourcentage, puisque tout le monde a bien compris qu'il y a une grande partie qui est versée au canton, soit 2 tiers et 1 tiers pour la commune, c'est vrai que pour l'économie en baissant de 5 points, c'est 2,5% d'impôts en moins. Donc sur quelqu'un qui paierait Fr. 10'000.-, c'est Fr. 225.-. Donc si l'on prend les chiffres concrets, on enlève des ressources à la Commune par contre pour le contribuable l'effort n'est pas si dramatique que ça.

M. Daniel Manzini est tout à fait d'accord, si la droite arrive en disant vouloir baisser de 5 points, cela ne le gêne pas, mais qu'ils viennent avec des propositions de réduction de prestations.

On peut dire oui, il y a 4 millions de moins de recettes alors on fait payer au Jazz les

# La Page MIV

Montreux Info-Ville

**Nouveau: Pajero avec 200 ch**  
Tête de série avec 2.5 L de pointe performante



- Spécif:**
- 172 ch avec 2.5 L de pointe performante
  - 4x4 avec 2.5 L de pointe performante
  - 2 portes
  - 2 portes
  - 2 portes

Votre concessionnaire sur la Riviera



Millass Automobiles • Groupe de la Foix • 1820 Montreux  
Tél. 021 968 55 68 • Fax 021 968 56 62

Garant à tout point de vue



[www.mitsubishi-motors.ch](http://www.mitsubishi-motors.ch)

**NOUVEAU: L200 avec 178 ch**  
Moteur: pointe performante 3.5 L



- Spécif:**
- 178 ch avec 3.5 L de pointe performante
  - 4x4 avec 3.5 L de pointe performante
  - 2 portes
  - 2 portes
  - 2 portes

© 2005 Mitsubishi Motors Corporation. Tous droits réservés. Mitsubishi Motors Europe Ltd. 100, Brooklands Drive, Weybridge, Surrey, Middlesex, UK. Mitsubishi Motors Europe Ltd. 100, Brooklands Drive, Weybridge, Surrey, Middlesex, UK. Mitsubishi Motors Europe Ltd. 100, Brooklands Drive, Weybridge, Surrey, Middlesex, UK.

© 2005 Mitsubishi Motors Corporation. Tous droits réservés. Mitsubishi Motors Europe Ltd. 100, Brooklands Drive, Weybridge, Surrey, Middlesex, UK. Mitsubishi Motors Europe Ltd. 100, Brooklands Drive, Weybridge, Surrey, Middlesex, UK. Mitsubishi Motors Europe Ltd. 100, Brooklands Drive, Weybridge, Surrey, Middlesex, UK.



**Imprimerie I-Press SA**  
Avenue Nestlé 13  
1820 Montreux  
Tél. 021 966 81 00  
Fax 021 966 81 02  
info@ipress-sa.ch

**KIM Organisation**  
Votre spécialiste en Management de projets

Gestion de projets	Formations certifiantes
Coaching	Solutions (tableaux de bord)

Ch. Du Chantey 34a 1817 Brent  
Mobile +41 79 629 22 77  
[www.kim-organisation.ch](http://www.kim-organisation.ch)



## Au service de l'environnement

TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

### AITV S.A.

Place St-François 11  
1003 LAUSANNE  
Tél.: 021 342 50 34  
Internet : [www.aitv.ch](http://www.aitv.ch) E-mail : info@aitv.ch

### KUNZLI FRERES S.A.

Z.I. D, En Pré-Neuf 1844 VILLENEUVE  
Tél.: 021 967 20 30  
Général-Guisan 34 1180 ROLLE  
Tél.: 021 825 34 34  
Internet : [www.kunzli.ch](http://www.kunzli.ch) E-mail : info@kunzli.ch

Inspection TV / Réhabilitation  
Essai d'étanchéité



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h  
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



digital signage  
solutions dynamiques pour écrans  
signalétique - communication  
information - promotion - interactivité

b-swiss S.à.r.l.  
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

Contact:  
Philippe Viquerat - 079 212 84 55  
philippeviquerat@b-swiss.com



FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

### Plus de 17 ans d'expérience

Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36 - CP 219  
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 961 11 46

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
[www.fiduciaire-antoniadis.ch](http://www.fiduciaire-antoniadis.ch)

Fr. 500'000.- de location ici, on peut imaginer que les grandes manifestations paient les services que la Commune leur rend et ce serait cohérent.

Là ils peuvent venir avec des propositions, ils ont demandé à la Commission des Finances de travailler sur cet aspect-là, cela n'est pas gênant, mais il faut venir en même temps avec des contre-propositions qui permettraient de diminuer aussi les charges.

Il se réjouit que la commune de Montreux soit dans une situation saine. On est dans une situation où les Etats souverains se rendent enfin qu'il est possible de comprendre qu'un surendettement est grave. Les Etats souverains ne sont pas au-dessus des lois, un moment donné ils peuvent s'endetter mais pas jusqu'à l'excès. On bénéficie aujourd'hui de pouvoir offrir des prestations grâce à un taux d'impôt qui est raisonnable vis-à-vis de ce qui se fait dans la région et le canton.

Il se réjouit que la Commission des Finances se penche là-dessus et en tout cas il faut venir avec des propositions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

**9.3. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 7'750'000.- pour l'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski du Centre de Congrès et de Musique de Montreux (20/2010) (dates des séances de commission: jeudi 9 septembre 2010 à 20 h. 00 et lundi 13 septembre 2010 à 20 h. 00);**

M. le Président précise qu'il existe un site Internet [www.asaisa.ch](http://www.asaisa.ch) pour avoir davantage d'informations sur les modifications prévues et pouvoir également visionner une vidéo.

La discussion est ouverte.

M. Emmanuel Gétaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Montreux Libre estime que l'entretien et la mise à jour des équipements de l'Auditorium Stravinski est d'une grande importance, pour le maintien de la compétitivité du Centre de Congrès, face à la concurrence acharnée des autres centres, tels que celui de Beaulieu, de l'EPFL ou encore de Palexpo, ainsi que de nombreuses salles de concerts.

Un Centre de Congrès dépassé techniquement serait la pire des situations, puisque les charges de cet immense paquebot resteraient importantes sans que sa fonction de moteur économique de la région puisse se poursuivre.

Mais le préavis pose deux problèmes:

Tout d'abord, il est inacceptable que les planifications prévues ne prennent pas en compte les délais liés aux droits référendaires des citoyens montreuusiens.

Si ce Conseil décide d'allouer près de 8 millions pour ces adaptations de l'Auditorium Stravinski, la moindre des choses eût été de prévoir le délai référendaire avant l'engagement des travaux.

Cette manière de mettre sous pression les éventuels Citoyens qui souhaiteraient lancer un référendum est regrettable et contre-productive.

D'autre part, le financement de ces travaux n'inclut, à l'heure actuelle, aucun engagement financier extérieur à la Commune, si ce n'est... Veytaux!

Lors du vote du crédit de 2 millions pour les nouvelles surfaces administratives du B2 Ouest, Montreux Libre avait déjà exprimé sa crainte de voir le Canton et les Communes environnantes

laisser Montreux financer seul les investissements à engager à l'avenir.

Pourquoi la participation du Canton, ou de la région à cette tranche d'investissement de près de 8 millions, n'a-t-elle pas été négociée préalablement?

Il est très inquiétant que nous n'ayons pas un engagement écrit à ce sujet.

Montreux Libre estime que le 2m2c pourrait tout aussi bien s'appeler le Centre de Congrès de la Riviera, tant son impact dépasse la seule Commune de Montreux.

Les financements doivent être adaptés à cette réalité et nous demandons que la Municipalité obtienne des engagements écrits avant que le Conseil ne vote cet investissement».

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Le groupe Socialiste salue la sortie de cet ambitieux projet de rénovation de la scène et de l'acoustique de l'Auditorium Stravinski.

Toutefois, nous émettons quelques réserves quant à la planification des démarches en ce qui concerne le subventionnement, les différentes participations financières.

En effet, à la page 21.1 du préavis, il est écrit, je cite: «Ces travaux, comme ceux à venir du plan directeur 2009 – 2015 ont été présentés au Chef du Département de l'économie du Canton de Vaud le 7 juin 2010 avec une demande de soutien fixée à des tiers de la somme totale...». La réponse est attendue au cours de l'automne.

En ce qui concerne la participation financière de la Communauté intercommunale d'équipement du Haut-Léman, on nous dit, je cite également: «La Municipalité a présenté à la CIEHL, lors de sa séance du 30 juin 2010, une demande de soutien de 1 million, relative également à l'ensemble des travaux envisagés dans le plan directeur 2009 – 2015». La réponse est également attendue pour l'automne.

Je vous rends également attentif à la note en bas de page, note n° 1 subvention encore non-acquise au 09.08.2010, qui se réfère aux estimations financières de respectivement Fr. 2'583'000.- que devrait verser le canton et de Fr. 1'000'000.- de la CIEHL.

Dès lors, et au vu des dates du début des négociations citées plus haut, à savoir le 7 juin et le 30 juin, pourquoi précipiter les choses et nous présenter ce préavis maintenant et ne pas attendre les réponses et les montants définitifs de subventionnement, tant de la part du Canton que de la part de la CIEHL.

D'autre part le Canton mettra-t-il un tiers du montant sur l'ensemble des investissements du plan directeur qui se chiffre à plus de 20 millions ou uniquement pour l'assainissement des installations scéniques et acoustiques de l'Auditorium Stravinski?

Quelles seront les conditions sous-jacentes, de la part du Canton, lors de l'octroi de cette subvention?

Pour rappel, lors de l'acceptation du préavis du 10 septembre 1999, le Canton devait également participer financièrement aux travaux prévus dans ce préavis. Toutefois le montant de cette subvention a été libéré par ce dernier uniquement en 2006.

Ainsi, le groupe Socialiste a le sentiment que la Municipalité met la charrue avant les bœufs avec la sortie de ce préavis, sans la confirmation de ces éléments financiers, ce que nous regrettons vivement.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence Socialiste: Mme Irina Gote

Membres: MM. Lionel Winkler, Rolf Gosewinkel, Yanick Hess, Marcel Riedo, Domenico Silleri, Salvatore Giannone, Christophe Privet, Stéphane Barbey.

**9.4. relatif à la révision partielle du Règlement sur le statut du personnel communal (21/2010) (date de la 1ère séance de commission: mardi 14 septembre 2010 à 19 h. 00).**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Pierre Rochat

Membres: Mmes Sophie Desbaillets, Irina Gote, MM. Pierre-André Spahn, Denis Golaz, André Groux, Salvatore Giannone, Alexandre Staeger, Stéphane Barbey.

**10. DEVELOPPEMENT D'UNE MOTION ET DES POSTULATS SUIVANTS:**

M. le Président annonce que le point 10.4. est reporté à la séance d'octobre, d'entente avec le postulant M. Christophe Privet.

**10.1. motion de M. Bernard Gret «Election d'un sapin Président»;**

M. Bernard Gret tient à rectifier ce qui a été dit en début de séance, à savoir qu'il avait déposé une motion sans titre. Il pense qu'il s'agit d'un mélange de papier sur le bureau de M. le Président, mais vu l'excellence de la Présidence, personne ne saurait lui en tenir grief.

M. le Président Guillaume Wicht remercie M. Bernard Gret de ses paroles.

M. Bernard Gret donne lecture de sa motion:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La notion d'arbre remarquable est certainement subjective ; elle dépend de critères d'âge principalement mais aussi de grandeur, de son aspect tourmenté ou de critères historiques ou tout simplement de l'émotion personnelle que l'on peut ressentir en le regardant.

Dans de nombreux massifs forestiers, on élit un sapin président. On choisit souvent un sapin dans un site protégé des vents. On le choisit déjà par sa taille majestueuse et son âge respectable qui laisse déjà supposer toutes sortes d'événements qui ont eu lieu durant sa vie. Il aura vécu des guerres et des événements climatiques, il est le témoin tranquille de l'agitation des hommes.

On l'élit et on ne le touche plus, on le laisse vivre librement en dehors de toute décision rationnelle pour qu'il témoigne de sa longévité, de sa robustesse, de sa majesté.

Il est signalé pour la plus grande joie des promoteurs curieux qui, levant les yeux, prête un peu plus d'attention à ce roi des forêts. Il peut même pousser l'être à des moments contemplatifs.

Si la nature hostile en décide ainsi et qu'il meure, une nouvelle fête élit un nouveau «sapin président».

Sélectionné par les forestiers pour ses dimensions exceptionnelles, sa hauteur, son diamètre et son volume de bois, sa désignation peut être l'occasion de festivités.

Notre important patrimoine forestier communal nous le permet et c'est ainsi que je demande, par la présente motion, que la Commune de Montreux élise un sapin Président.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir prendre en considération cette motion, et de la renvoyer à une commission pour étude et rapport, lors de notre prochain Conseil.»

Cette motion sera transmise à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

### 10.2. postulat de M. Salvatore Giannone demandant de renforcer la présence policière en ville par la création de huit nouveaux postes à Police Riviera dans un délai d'une année;

M. Salvatore Giannone donne lecture de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au cours de ces derniers mois le Conseil communal a débattu, à de nombreuses reprises, du problème de l'insécurité sur notre commune. Cette discussion est vue par certains comme de la propagande à bon marché en vue des prochaines élections et par d'autres comme le reflet d'un changement important de la société dans le respect des personnes et de nos valeurs.

Dans ce débat la Municipalité a choisi de répondre par un projet de police urbaine de proximité, accepté par le Conseil communal il y a déjà quelques années, sous le projet Police Riviera.

Il est bien de rappeler que la police municipale dispose d'une palette de compétences qui, selon les responsables politiques de ce dossier, devait permettre un concept de sécurité de proximité spécifique au milieu urbain, adapté aux

besoins réels de la ville. Ce concept est basé sur trois niveaux d'actions, soit une politique préventive, dissuasive et répressive.

Les différentes agressions violentes relatées par la presse, les mesures de sécurité prises, montrent clairement les nombreuses lacunes de la politique développée par la Municipalité pour éviter une croissance de l'insécurité ou une croissance du sentiment d'insécurité.

Cette politique du compromis, laissant une part très importante à une grande tolérance, montre aujourd'hui clairement ses limites.

Il est important que l'action de l'Autorité, représentée par la police, soit plus marquée dans le terrain, en priorité dans les zones sensibles où les manifestations génèrent des risques de débordements réels.

Par notre proposition nous souhaitons renforcer Police Riviera en augmentant de 8 EPT ses effectifs, soit par la création de 8 postes.

Le manque de moyens, des effectifs restreints et une aversion pour une politique rigoureuse sont souvent évoqués par les observateurs et les Citoyens montreusiens pour parler de l'impuissance des Autorités municipales devant la montée de l'insécurité.

Selon notre parti, c'est un manque de volonté politique affiché et un message brouillé entre les paroles de certains élus municipaux et les positions de leur parti sur ce dossier, qui sont à l'origine d'une situation politique difficile.

Attentif aux dépenses publiques, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de compenser la globalité des huit postes demandés au sein de l'ensemble de l'administration.

Nous demandons que ce postulat soit renvoyé à une commission pour étude et rapport. »

Ce postulat sera transmis à une commission nommée lors du prochain Conseil.

### 10.3. postulat de M. Salvatore Giannone «Une Réception à la place de l'Hôtel de Ville»;

M. Salvatore Giannone donne lecture de son postulat:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous déposons ce postulat car il est temps de faire quelque chose de plus pour notre Commune.

Effectivement, il n'y a pas si longtemps, notre Municipalité nous avait proposé un superbe projet d'Hôtel de Ville, je dis superbe parce que j'étais un fervent supporter. Malheureusement ce dossier a été refusé pas nos Citoyens.

Nous sommes conscients que le refus n'a pas dû être chose simple à accepter après tant de travail effectué avec l'implication de nous tous ici présents pour défendre ou contrer ce projet.

Hé bien soit, passons à autre chose et faisons une autre proposition. C'est pour cette raison que le groupe UDC propose, à la place d'un Hôtel de Ville à plusieurs millions, de faire une Réception qui regrouperait tous les usages et documents nécessaires à un citoyen lambda, afin qu'il puisse avoir les informations nécessaires.

Car, selon différentes discussions que nous avons pu avoir avec certaines personnes qui travaillent pour notre Commune, tous disent que l'interactivité entre les services fonctionne plutôt bien, donc il ne serait pas nécessaire de tout déménager en un seul lieu, mais par contre de faire un seul lieu pour nos Citoyens et ainsi leur faciliter les démarches.

Nous pensons également à un site qui serait approprié à cet usage, sous le nom de la Villa Mounsey, anciennement le poste de police.

Effectivement ce bâtiment sert actuellement pour la Municipalité et également à notre Conseil pour ses commissions. Alors faisons plus et faisons de ce bâtiment une Réception.

Nous vous demandons, Monsieur le Président, que ce postulat soit renvoyé devant une commission pour étude et rapport.»

Ce postulat sera transmis à une commission nommée lors du prochain Conseil.

### 10.4. postulat de M. Christophe Privet «Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain».

Le point 10.4. est reporté, comme déjà annoncé, à la séance d'octobre.

## 11. DEVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE

M. le Président rappelle que l'on a reçu les réponses aux questions écrites de Mesdames Prisca Gaillet et Jocelyne Bouquet ainsi celle de Monsieur Bernard Gret, selon l'article 83 de notre règlement la discussion n'est pas ouverte sur ces réponses.

Il n'y a pas eu non plus de réponse écrite à des interpellations, puisqu'en suivant l'usage, la Municipalité n'ayant pas été interpellée lors de la dernière séance, au mois de juin, aux Greysalloy.

M. le Président Guillaume Wicht indique qu'il demandera à chaque interpellateur s'il ou elle souhaite transformer son interpellation en question écrite, puisque l'heure tourne et que minuit approche. Il précise que le choix final lui est bien sûr réservé.



**NOUVEAU À MONTREUX**

**“Venez apprécier un vrai café italien”**

**Lino's Coffee®**  
Hôtel Helvétie  
Av. du Casino 32 1820 Montreux

**Lino's Coffee®**  
Hôtel Suisse Majestic  
Av. des Alpes 45

M. le Président Guillaume Wicht passe donc à la première interpellation, Mme Jocelyne Bouquet souhaitant développer son interpellation.

### 11.1 interpellation de Mme Jocelyne Bouquet concernant l'information sur la circulation à Chernex

Mme Jocelyne Bouquet donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme tous les habitants de Chernex, (au nombre de 1833 à fin 2009), je suis préoccupée et intéressée à trouver des solutions pour améliorer la qualité de vie dans le village.

Dans «La Lanterne», le sympathique bulletin d'information de la Société de développement de Chernex (SDC), j'ai pris connaissance de quelques points forts de leur dernière Assemblée générale qui s'est tenue le 28 avril 2010.

Ainsi, j'ai appris qu'il a été question d'un schéma directeur des déplacements présenté par la SDC. J'ai également appris que M. Christian Neukomm, Municipal qui habite le village, des chefs de service et des représentants de l'entreprise Transitec-ingénieurs conseils ont présenté des informations pour maintenir une bonne accessibilité du village, maîtriser l'écoulement des flux de trafic, proposer une offre de stationnement public et améliorer le déplacement des piétons. A ma connaissance ce volet d'informations n'étaient pas à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de ladite société, annoncé par La Lanterne dans l'édition de mars 2010.

A l'évidence, une telle information est importante, et ne peut pas concerner uniquement les membres de la SDC (la qualité de membre s'acquière en s'acquittant d'une cotisation de Fr. 30.-). Elle concerne tous les contribuables et habitants de Chernex respectivement de la Commune de Montreux.

Par conséquent je me permets de vous adresser les questions suivantes, auxquelles je vous sais gré de répondre par écrit.

1. Quel est précisément le rôle de la SDC entre le citoyen et ses autorités?
2. Les informations données lors de l'assemblée générale du 28 avril 2010 de la SDC étaient-elles une initiative personnelle de M. le Municipal Neukomm ou celle de la Municipalité?
3. Pourquoi la Municipalité n'invite pas elle-même officiellement les habitants du village à un débat la concernant. Peut-être que la SDC, sur mandat, pourrait l'organiser?
4. Pourquoi la Municipalité n'utilise-t-elle pas, son vecteur officiel de communication, «Vivre à Montreux» pour informer sur le sujet?

D'avance je remercie la Municipalité pour ses réponses».

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que, comme le souhaite Mme Jocelyne Bouquet il lui sera répondu par écrit, quand bien même il aurait eu la possibilité de lui répondre relativement rapidement, afin d'économiser un petit peu les ressources du service qui est bien chargé ces derniers temps. Mais sa demande sera respectée et il lui sera répondu par écrit.

### 11.2. interpellation de M. Christophe Privet

M. Christophe Privet souhaite développer son interpellation et en donne lecture:

«Monsieur le Président, Chers collègues,

En ouvrant l'enveloppe extrêmement volumineuse de ce Conseil, quelle n'a pas été ma sur-

prise de'y découvrir, dans les communications de la Municipalité au Conseil, les extraits d'un échange de correspondance entre notre Municipalité et le Préfet de notre district.

Cette correspondance est une suite découlant d'un vote démocratique qu'a accompli ce Conseil au sujet de l'harmonisation des registres fédéraux, cantonaux et communaux, dit plus crûment «projet Big Brother».

Navrant, oui, il n'y a pas d'autres mots, navrant, de lire de la part de notre Municipalité dans son courrier que cette dernière fait à nouveau des raccourcis et des suppositions absolument «superfétatoires» sur ce qui a poussé ce Conseil à refuser par trois fois, le projet municipal.

Je suis étonné de lire dans ce document que les membres de ce Conseil, fonctionnent par «principe» et surtout par leurs votes, se voient accuser clairement d'avoir violé leur serment de Conseillers communaux!

Ce sont des affirmations qui cachent la vraie nature de ce problème. Une fois de plus, il faut constater qu'en lieu et place de se remettre en cause, la Municipalité préfère passer en force, en foulant des pieds le droit démocratique.

Il ne faut pas perdre de vue, que dans la dernière proposition municipale, il était proposé carrément de confier ce projet et ainsi d'offrir sur un plateau d'argent le listing de nos 26'000 concitoyens à une société privée, dont l'un des buts est le recouvrement de créance!

Bref, au lieu de se remettre en cause et étudier les raisons de ses échecs, la Municipalité a pré-

féré s'en plaindre directement au Préfet, en argumentant que les membres de ce Conseil ont violé leur serment et fonctionnent uniquement par «principe».

Cependant, la Municipalité n'est pas la seule à avoir accès à des avis de droit. A mon tour, j'ai demandé deux avis de droit à deux entités différentes et, comme par hasard, elles contredisent les affirmations contenues dans l'échange de cette communication municipale.

Voici donc mes questions:

1. Dans le dernier journal, «Vivre à Montreux» du mois de juin, on pouvait déjà prendre connaissance de la mise en place de ce projet. A quelle date, avez-vous reçu formellement l'accord du Préfet?
2. A qui ou à quelle entité privée ou semi-étatique avez-vous confié la collecte des données sur les 26'000 citoyens montreusiens en dehors de nos organismes communaux et à quelle date?
3. Dans ce cas, à quelle somme le contrat pour la collecte des données se monte-t-il?
4. Comment la Municipalité peut-elle justifier un dépassement budgétaire, alors que la dépense en question n'était ni imprévisible, ni exceptionnelle?
5. Et enfin, dans un souci de transparence, n'aurait-il pas fallu porter à la connaissance du Conseil communal, l'entier de l'échange de la correspondance avec le Préfet, en lieu et place d'un texte «tronqué»?



**PALAIS L'ALCAZAR** *La Gastronomie*  
Montreux *La Fête Le Rêve*

Un cadre de rêve pour vos repas de mariage ou d'anniversaire, soirée de société, de fin d'année, congrès, séminaires jusqu'à 300 personnes. Avec animation ou spectacle si souhaité. Un lieu idéal pour productions artistiques. Scène équipée, loges, etc...

Renseignements: Bureau Dad Régéné 29, Rue de Bourg - 1003 Lausanne  
Tel. 021 320 73 56 - Fax 021 320 90 96 - www.alcazar-montreux.ch

**BAVARIA RESTAURANT**  
  
**BRASSERIE**

Ses spécialités de saison  
 Mets de brasserie - Cuisine soignée  
 Spécialités de bières allemandes  
**ANDECHS en pression**

Av. du Casino 27 - 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 25 45

A côté de la Tour d'Ivoire  
 Fermeture: lundi




Hôtel Victoria Glion sur Montreux

Terrasse panoramique couverte

*La vie de château,  
 dans une atmosphère feutrée*

Le restaurant réputé vous propose  
 une cuisine exquise

Tél. 021 962 82 82



HÔTEL-RESTAURANT DE L'AIGLE  
 RÔTISSERIE «CAFÉ DE PARIS»

**Menus de Fêtes**  
 (Nouvel An, 30, 31, 1, 2, 3...)

Famille TURRIAN  
 Grand-Rue 48 - 1844 VILLENEUVE (VD)  
 Tél. 021 960 10 04 - Fax 021 960 10 03  
 Fermeture: mardi et mercredi  
 www.delaigle.ch

**RESTAURANT PIZZERIA**

Salle banquets ou conférences pour 60 personnes



**RIALTO**

Côte de bœuf à la braise  
 Filet de bœuf sur ardoise - Entrecôte sur ardoise  
 Fondue Bourguignonne ou Chinoise  
 Gambas

Chez Ricardo et Albina  
 Av. Mayor-Vautier 2  
 Tél. 021 964 32 02

1815 Clarens-Montreux  
 Natel 079 601 98 86

Fermé le lundi

Grillades au feu de bois

Pizzas au choix à l'emporter

tralala hotel

**\*\*\***  
 m o n t r e u x

Rue du Temple 2  
 1820 Montreux  
 Switzerland

reservation@tralalahotel.com  
 +41 (0) 21 - 963 49 73  
 www.tralalahotel.ch

“Unique !  
 Hôtel de charme & atmosphère musicale.”



BAR • MUSIC • FOOD

**Ouvert 7/7**

Rue du Marché 23  
 1820 Montreux  
 Tél. 021 963 90 00  
 Site: [opuscafe.ch](http://opuscafe.ch)



Spécialités de fromages  
 mets du terroir

(fermé le dimanche)

Laurent Monney tenancier  
 Sacre-du-Printemps 21  
 CH-1815 Tavel/Clarens  
 Tél 021/964 77 66

**Wing Wab**  
 Restaurant Chinois  
 (en face des Galeries du National)



Avenue du Casino 17  
 CH-1820 Montreux  
 Tél. 021 963 34 47 - Fax 021 963 34 53



Pâtisserie  
 Confiserie  
 Tea-Room  
 Boulangerie  
 Pain cuit  
 au feu de bois

**MONTREUX** - Av. des Alpes 42  
 Tél. 021 963 60 40 - Fax 021 963 60 47  
 info@panino-dessert.ch  
 www.panino-dessert.ch

**AUSSI À VEVEY**  
 Av. Général-Guisan 41  
 Tél. 021 922 44 77

**NOUVEAU**

**CLARENS**  
 MV SHOPPING - ÉPICERIE  
 Manuel Valentim  
 ALIMENTATION - VINS

**SPÉCIALITÉS**

- PORTUGAISES
- BRÉSILIENNES
- SUISSES
- ESPAGNOLES
- ITALIENNES

ET PLUS ENCORE!...

Av. J.-J. Rousseau 20 - 1815 CLARENS  
 Tél./Fax 021 964 17 18  
 Natel 078 725 64 28

*Faire plaisir  
 est un plaisir*

**MOSCA VINS**

**MONTREUX**  
 Av. du Casino 29  
 Tél. 021 963 63 68

[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses écrites à mes questions».

M. le Syndic Pierre Salvi répond, que ce n'est pas parce que M. Christophe Privet le demande qu'il lui sera répondu par écrit, mais parce que telle est notre volonté conformément au règlement.

**11.3. interpellation de M. Patrick Aubort concernant un centre de tri communal**

M. Patrick Aubort donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Le service de la voirie fait un excellent travail et le système porte-à-porte pour tout ce qui est incinérable, compostable, papier-carton ou encombrant est optimal. Le fait de tout devoir centraliser dans une ou des déchetteries occasionnerait d'abondants transports privés polluants inutiles. Pourtant, l'absence d'une déchetterie communale contribue à augmenter de manière non négligeable le manque de tri à la base et donc le volume de déchets incinérables. Ainsi tous les déchets privés classés sous «collecte apport volontaire» ou «collecte apport volontaire dans les commerces» se retrouvent à la poubelle alors

qu'ils sont faciles à trier. Les points de collectes existent sur la Commune, mais c'est leur disparité qui pose problème.

D'autre part, bon nombre d'entreprises ou d'artisans se retrouvent régulièrement en possession de petites quantités de déchets spécifiques qu'ils seraient prêts à acheminer vers une déchetterie.

Un centre de tri pourrait aussi être destiné à la redistribution de produits revalorisés tels que terreaux, composts, plaquettes de bois, bûches pour la cheminée, terre végétale, etc.

## Gastronomie



**CAFE RESTAURANT  
PISCINE DE  
LA MALADAIRE**  
021 964 67 31

*Assiette du jour  
Mets à la carte  
Fondue moitié-moitié  
Choix de röstli  
Turtare*

*Grand parking gratuit, 5 heures!*    *Anniversaire, Apéritif, Buffet, Banquet, Service Traiteur,*    *Fermé le lundi*





**+ 2'000 PRODUITS DIFFÉRENTS**  
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits

**+ 300 SORTES DE BIÈRES DU MONDE ENTIER**

MAGASIN CASH & CARRY OUVERT AU PUBLIC  
9h-18h00 - 12h00 / 12h30 - 18h00 et les Dimanches - 10h00  
22, La Veyrie, CS-11001 514 Jeger et Veyry  
021 926 90 04 • www.amsstein.ch

Grande dégustation de bières surprises et de Noël  
Le samedi 18 décembre (14h-18h)





Nouvelle direction  
(Ex-Gourmet-Hôtel Ermitage à Château-d'Oex)

Cuisine du soir avec produits frais de saison  
A midi, pour nos clients pressés  
3 assiettes à choix dont 1 poisson frais.  
Excellent rapport qualité/prix

Hôtel de Chailly SA  
Francine et Fabio Piazza  
1813 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 21 51 Fax 021 984 11 83  
Email: hotel.dechailly@bluewin.ch  
Site: www.hoteldechailly-montreux.ch



Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale



- Dégustation de pâtes fraîches
- Nos grillades
- Grillades de poissons
- Spaghetti aux fruits de mer
- Moules marinières

- JEUDI-VENDREDI-SAMEDI:**
- Spécialités de poissons**
- Dorades en papillotes**

- PIZZA AU FOUR à BOIS**
- (AUSSI à L'EMPORTER)**

Fermé le mercredi - Grand'Rue 89  
1844 Villeneuve – Tél. 021 960 31 36

## assurfutura

**Pierre-Alain Dupasquier**  
Directeur général

assurfutura Services  
Avenue du Casino 42  
CH-1820 Montreux  
www.assurfutura.ch

Téléphone +41 (0)21 963 16 83  
Téléfax +41 (0)21 963 16 50  
Portable +41 (0)79 210 53 48  
pierre-alain.dupasquier@assurfutura.ch

Agence **PAX**  
ASSURANCES



**Rue du Centre 2 - 1820 Montreux**  
Tél. 021 963 05 12 - Fax 021 963 75 85

**Gian Franco La Rosa**  
1816 Chailly / Montreux  
Portable 079 301 02 28

**Borko Rnjakovic**  
1815 Clarens  
Natel 079 301 17 65

E-mail: carrel.riviera@bluewin.ch



**D.D. Café**  
Vous prête Gratuitement  
Cette machine à Café



D'Angelo Distribution Café  
Rue Aimé Steinlin 5  
1800 Vevey  
Tél. 021 921 33 21

Renseignez-Vous!

## Gservices sàrl

Rénovation - Construction - Coordination  
Menuiserie  
www.gservices.ch

## Gconstrucions sàrl

Entreprise générale de construction  
www.gservices.ch

Place de la Gare 3 - CP 158  
1844 Villeneuve  
Tél. +41(0)21 965 34 34  
Fax +41(0)21 965 34 30

## TechLine A Clarens Informatique

info@techline.ch - www.techline.ch

\*\*\* 021 964 83 07 \*\*\*

tourner la tête ? Contactez-nous !  
Votre informatique vous fait

- *Installation*
- *Vente matériel*
- *Dépannage*

## Chauffage Sanitaire DUMAS-KESSLER SA

- Installation**
- Transformation**
- Entretien**
- Dépannage**

**MONTREUX-VEVEY**  
Chailly - Z.I. La Rotte - Tél. 021 944 47 85  
E-mail : info@dumas-kessler.ch



## VITRERIE M. PAGÈS SÀRL 24h/24

Case postale 44  
1816 Chailly  
Atelier - Z.I. «La Foge»  
Tél. 021 964 83 87  
Fax 021 964 13 46

### MIROITERIE

Remplacement de vitrine Remastiquage  
Pose de survitrage Rayonnage  
Vitrage isolant Miroir

**TOUS TRAVAUX DE VITRERIE**



## GYPSERIE PEINTURE PAPIERS PEINTS

Devis sans engagement

## SALVATORE NASTASI

Maîtrise + fédérale  
1815 Clarens  
Ch. du Crépon 3  
Tél. 021 964 63 59  
Fax 021 964 21 71  
Natel 079 373 65 23



## TECHNI PEINTURE

**Ezio Lamacchia**

Plâtrerie - Peinture

Papiers peints

Rénovation façades

Rue Rouvenettaz 4 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 66 52 - Fax 021 963 66 52  
Natel 079 301 03 66

## NICOLA PNEUS

Montage • Equilibrage  
Géométrie • Amortisseurs  
Echappements • Accessoires



**Nicola lamartino**

Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13



**Millass**  
Mitsubishi  
Millasson Automobiles • Garage de la Paix • 1820 Montreux  
Tél. 021 963 55 63 • Fax 021 963 56 62

**Votre concessionnaire  
sur la Riviera**

Génial à tout point de vue.



**En ville c'est facile avec mon  
KYMCO Like 125 4T**  
dès 3'290.- avec Top-Case



**VÉLOS - MOTOS MICHEL DOUSSE**

Rue de l'Eglise-Catholique 7  
1820 Montreux - Tél./Fax 021 963 24 35

Malheureusement, les zones d'activités susceptibles d'accueillir de telles infrastructures rétrécissent comme peau de chagrin sur la Commune de Montreux et ce n'est pas le nouveau PGA qui dégagera ce genre de surface. Mes deux questions sont:

**La Municipalité a-t-elle envisagé de concevoir un centre de tri communal?**

**Et dans l'affirmative, à quel emplacement?**  
Il peut être répondu par écrit à mes questions.

Je vous remercie de m'avoir écouté et d'avance, je remercie la Municipalité.

M. le Municipal Christian Neukomm se permet de répondre ce soir. En ce qui concerne la première question, depuis 2002 – 2003, c'est un projet dont on s'occupe et qui a amené à mettre en place un projet qui malheureusement, pour des questions de distance au limite avec des bordures et des cordons boisés, puisque se situant en aval du centre de voirie, a dû être abandonné et qui de plus n'avait pas la taille utilisable et adaptée à la Commune de Montreux, qui est quand même relativement importante en terme de mouvements et de va-et-vient.

A la suite du renoncement à cette étude il a été prévu de déplacer cette zone de déchetterie ou centre de tri sur le haut de la parcelle 75-38, c'est la parcelle qui est actuellement occupée par l'entreprise Ginox, raison pour laquelle, pour des questions de manque de place, une fois de plus, on a dû céder à ces obligations de manque de surfaces, comme il a été dit, il est en effet très compliqué de faire cela sur des mouchoirs de poche.

On est donc reparti au combat, si on peut le dire ainsi, en recherchant des parcelles qui se situent dans un environnement proche du centre de voi-

rie, pour des raisons évidemment pratiques. Il y a actuellement une étude sur une parcelle proche du centre de voirie, mais qui n'est pas encore, au niveau technique, validée pour y implanter un tel centre. Mais sitôt en possession des informations et qu'une transaction aura pu être validée, il en sera fait part.

M. Patrick Aubort remercie le Municipal Christian Neukomm pour ses réponses.

**11.4. interpellation de M. Rudolf Thomann concernant les problèmes de circulation à Chernex, à quand des améliorations?**

M. Rudolf Thomann donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ces derniers 10 à 20 ans, des centaines de logements ont été construits entre Fontanivent, Chernex et Sonzier. Il en résulte une importante augmentation de la circulation.

En délivrant des permis de construire, la Commune a l'obligation de construire les infrastructures nécessaires.

Force est de constater que le réseau routier et piétonnier n'a pas subi d'améliorations significatives, à l'exception de la construction d'un trottoir entre la gare de Fontanivent et le carrefour du Chemin du Chabloz.

A mon avis les tronçons suivants sont à améliorer et à munir de trottoirs :

Route du Zéphyr, Route de Chaulin, Carrefour Route du Zéphyr – Route de Chaulin, Route de la Fin du Craux, Route de Sonzier, Route de Fontanivent, entre le carrefour du Chemin du Chabloz et la place du Village de Chernes, y

compris le virage de Windsor. J'estime que la construction d'un trottoir sur ce tronçon est une nécessité, car le profil du Chemin de la Crétaç, parallèle à la Route de Fontanivent, est trop accidenté, notamment pour des mamans avec des poussettes.

D'autre part, je rappelle que le quartier sis en-dessus de la Gare de Chernex n'a toujours pas de desserte convenable. Le passage à niveau au bas du Chemin de Chamby est extrêmement dangereux.

Sauf erreur de ma part, La Municipalité a commandé une étude, propre à résoudre les problèmes soulevés. Je souhaite que cette étude soit complétée par une liste exhaustive de travaux à entreprendre ainsi que les délais d'exécution envisagés.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité:

- 1. Quel et le délai pour la présentation des résultats de l'étude en question?**
- 2. D'autres endroits, comme par exemple la Route de Brent ou le secteur de Chailly, seront-ils compris dans cette étude?**

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse».

M. le Municipal Christian Neukomm répondra par écrit comme demandé par M. Rudolf Thomann.

interpellation de M. Alexandre Staeger au sujet du Montreux Jazz Festival (MJF)

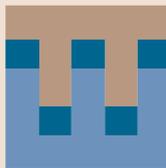
**11.5. M. Alexandre Staeger donne lecture de son interpellation:**

Wider Sàrl Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens

Wider SA Genève  
Rue de Lyon 110  
1203 Genève

Wider SA Morges  
Riond-Bosson 13  
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66  
Fax + 41 (0) 21 989 22 77  
montreux@wider-sa.ch  
www.wider-sa.ch



**W I D E R**

ébénisterie agencement menuiserie



«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Si la plupart des Montreusiens tirent un bilan positif du Festival de Jazz, ce n'est pas le cas de tout le monde. En effet, certains propriétaires se plaignent de devoir subir les nuisances (bris de verre, urine, vomissements et excréments !) du MJF plus que de raison. Nous en avons eu un exemple dans la lecture de la correspondance en début de séance. Certes, un festival apporte-t-il nécessairement son lot de nuisances, et surtout en ville, mais ce n'est pas une raison pour devoir tolérer tout et n'importe quoi.

Si la zone comprise entre le lac et la Grand'Rue y compris est en général bien surveillée et bien entretenue, il faut dire en revanche que les habitants des zones plus en amont se sentent un peu laissés pour compte. A cela s'ajoutent certaines rumeurs sur la répartition des coûts de nettoyage qu'il convient d'infirmer ou de confirmer. C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes.

De manière générale, la Municipalité peut-elle nous renseigner sur les opérations de nettoyage entreprises, pendant le festival, en dehors du périmètre du MJF, soit notamment en amont de la Grand-Rue?

Qui assume les coûts de nettoyage des zones comprises dans le périmètre du MJF et en dehors de ce périmètre pendant la période du festival?

Le MJF verse-t-il à notre Commune, d'une manière ou d'une autre, un montant pour les opérations de nettoyage effectuées par cette dernière?

La Commune verse-t-elle au MJF, d'une manière ou d'une autre (subventions directes, indirectes, etc.), un montant pour les opérations de nettoyage effectuées par ce dernier?

La Municipalité envisage-t-elle de répondre aux préoccupations de ces Citoyens, et si oui, comment (augmentation de la sécurité, nettoyage par les services communaux, soutien financier)?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse écrite afin de pouvoir la transmettre».

M. le Municipal Christian Neukomm répondra par écrit, ainsi M. Alexandre Staeger pourra transmettre la réponse à qui de droit.

#### 11.6. interpellation de M. Heinz Schoeneich relative au PGA

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cela fera un an, jour pour jour demain, que le Conseil communal a voté ici même les conclusions du préavis du PGA, clôturant ainsi provisoirement un préavis déposé à fin janvier 2008, soit un dossier qui aura passé plus d'un an et demi en mains du Conseil.

Il paraît dès lors légitime de poser à la Municipalité les questions suivantes:

- Où en est le dossier du PGA ?
- Quel est l'échéancier probable des étapes qui restent à franchir?

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse, si c'est aujourd'hui cela fera un jour de moins qu'une année».

M. le Syndic Pierre Salvi répond comme suit:

«Consécutivement à l'adoption du PGA par le Conseil communal en septembre dernier, les démarches suivantes ont été entreprises:

- A la demande du Canton, trois études complémentaires ont dû être conduites, concernant les rayons non-ionisants (ORNI), la protection contre le bruit (OPB) et les accidents majeurs (OPAM). Le résultat de ces études a été réceptionné en mai 2010. En outre les plans des valeurs naturelles et des forêts ont été complétés.
- L'envoi à l'examen complémentaire du Canton, selon les dispositions de l'article 56 LATC, s'est effectué dans un premier temps en janvier 2010. Puis en mai 2010, la totalité du dossier a été remise au Service cantonal de développement territorial.
- Plusieurs concertations ont eu lieu avec ce service cantonal lequel est encore actuellement occupé à l'examen du dossier tel qu'adopté par le Conseil communal.
- Le retour d'examen est attendu pour la fin de l'automne et permettra ensuite de procéder aux formalités d'enquête publique complémentaire.
- Ainsi, le préavis définitif à présenter au Conseil communal est prévu pour le début 2011.

On espère évidemment que ce soit le plus tôt possible, afin que ce dossier puisse être clos pendant la présente législature».

M. Heinz Schoeneich remercie M. le Syndic Pierre Salvi pour ses réponses.

#### 12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. Aurelio Mastropaolo tient à féliciter M. le Président Guillaume Wicht, pour la rigueur avec laquelle il a accompagné ces débats et d'avoir réussi à prononcer son nom correctement dès la première fois.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président remercie M. Mastropaolo pour ces propos.

M. le Municipal Jacques Delaporte donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Vous l'avez peut-être vu, un quotidien, profitant du creux de l'été, a cru bon d'annoncer, inofficiellement, mon retrait de la Municipalité.

Ma première réaction a été de hausser les épaules, en me rappelant que la première fois que j'ai entendu une telle rumeur, cela était alors que je ne siégeais en Municipalité que depuis 2 ans, c'est-à-dire il y a vraiment très longtemps.

Puis j'ai repensé à ces quelques bonnes paroles: «Il n'est aucun problème assez urgent en politique qu'une absence de décision ne puisse résoudre» mais aussi «Une des plus difficiles décisions à prendre pour un politicien est celle de se retirer».

Et je me suis dit qu'il était temps que je vous fasse part d'une décision, qui sur le principe, était déjà prise lors des élections de 2006. Je ne compte pas aller au-delà de la présente législature.

Il ne m'appartient pas, et ce n'est ni le lieu et ni surtout l'heure, de faire mon bilan. Mais je tiens, en guise de conclusion, de dire tout le plaisir que j'ai eu et que j'aurais encore pendant ces dix prochains mois, d'œuvrer avec vous pour Montreux et pour mes idées.

Je vous remercie de votre attention ».

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Président Guillaume Wicht remercie M. le Municipal Jacques Delaporte et déclare que l'on aura l'occasion de rendre hommage à son travail de Municipal lors d'une prochaine séance, mais il le remercie d'ores et déjà pour son travail qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année politique.

M. Ahmad Jahangiri déclare qu'il a une bonne nouvelle, car depuis 2008, on est tous blessés par la condamnation d'un innocent, qui est déshonoré, et que la dernière séance, à propos du Municipal Jean-Claude Doriot, est diffusée par TSR 1 et 2, et qu'il y a une vidéo que tous peuvent voir et écouter. M. Jahangiri tend son portable au micro afin de faire écouter les propos diffusés.

M. le Président lui demande, à plusieurs reprises, d'arrêter et de se rasseoir, car ce n'est ni le moment ni le lieu et il tient à préciser que la présomption d'innocence n'a jamais été remise en question et que les propos de M. Jahangiri n'engage que lui.

M. Pierre-Yves Nussbaum déclare qu'à la fin de la séance, on va projeter le petit film, que peut-être certaines personnes ont vu tout à l'heure dans la présentation du projet de l'auditorium, ainsi tout le monde pourra le voir.

M. le Président Guillaume Wicht remercie l'assemblée pour son attention et pour sa rigueur.

La séance est levée à 23h50.

Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1<sup>er</sup> septembre 2010.  
La version complète du procès-verbal peut être obtenue au Greffe municipal.

**GENDRE & EMONET**  
GÉRANCE FIDUCIAIRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX  
TÉLÉPHONE 021 977 30 50 FAX 021 977 30 27  
[www.gendre-emonet.ch](http://www.gendre-emonet.ch)

**CORNAZ  
FONTANELLAZ  
CONSTRUCTIONS sa**

**Bâtiment - génie civil**  
Ch. de La Veyre d'En-Haut B 16 - 1806 St-Légier  
Tél. 021 921 45 91 - Fax 021 921 97 29  
[cfconstruction@bluewin.ch](mailto:cfconstruction@bluewin.ch)

Pour ménager l'environnement dès les premiers tours de roue, un véhicule à gaz naturel/biogaz est la solution idéale !



En plus, vous bénéficiez d'une

**Prime de CHF 1'500.-\***

(CHF 1'000.- gaz naturel/biogaz carburant + CHF 500.- cash)

Renseignements: no gratuit 0800 462 462

**gaz naturel** 



\*valable sur nos réseaux

**biogaz**

[www.vehiculeagaz.ch](http://www.vehiculeagaz.ch)

[www.holdigaz.ch](http://www.holdigaz.ch) / [www.cosvegaz.ch](http://www.cosvegaz.ch)

## GLISSE aux Rochers-de-Naye

### Abonnement saison

Adulte CHF 400.-      Enfant CHF 205.-

Carte journalière

Adulte CHF 33.-      Enfant CHF 17.-

dès Montreux

**goldenpass** 

[www.mob.ch](http://www.mob.ch)

☎ 0900 245 245

(CHF 1.- min du réseau fixe)



MONIQUE TOUZEAU  
**TOUZEAU**

...AUSSI POUR VOTRE  
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



Arts de la Table • Décoration • Listes de Mariage  
28, Avenue du Casino • 1820 Montreux  
T: 021 966 30 10 • [www.touzeau.com](http://www.touzeau.com)